

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2806

20 novembre 2012

SOMMAIRE

AFP - Solidarité-Famille, association sans but lucratif	134648	Ether	134680
Apollo 11 S.à r.l.	134668	Etini Invest S.A.	134680
Arelux FR 2 S.à r.l.	134681	Eumaco S.A.	134680
Arelux FR 4 S.à r.l.	134686	Euromovers International S.A.	134686
Betzdorf Investments International S.A.	134657	European Fund Services S.A.	134688
Celan Holding S.A.	134658	European New Land Real Estate Participations S.A.	134687
Cosnier SA	134665	Explotravel Consulting s.à r.l.	134687
Couvent Immobilier S.A.	134668	Fairfax S.A.	134688
Culligan Holding S.à r.l.	134662	First Euro Industrial Properties IV S.à r.l.	134688
Cuvée S.A.	134663	Fläkt Woods ACS S.à r.l.	134688
Dassa Investissements S.A.	134659	Gallia Finance S.A.	134657
Davco S.A.	134659	Global Investors	134687
Deco Granits S.A.	134662	Grinlux Holding S.A.	134657
De Gourmang S.à r.l.	134659	Hanse Holdings S.à r.l.	134672
Dynameos S.A.	134663	Happy Invest S.A.	134671
E4U S.à r.l.	134687	Louvain (Lux) S.à r.l.	134669
ECM Real Estate Investments II A.G.	134681	LU PC VIII S.à r.l.	134662
Ecoenergo S.A.	134666	Max Mara International S.A.	134652
E&D Consultants (Luxembourg) S.à r.l.	134663	NIERLE Media A.G.	134659
Effects S.A.	134659	Quintiles Luxembourg European Holding	134642
Electrolux Luxembourg S.à r.l.	134669	Ramb S.A.	134658
Elektra-Lux S.A.	134672	RJ Holding S.A.	134679
EMCap S.C.A.	134677	SBT Star Bulk & Tankers A.G.	134666
Enchilos Holding S.A.	134679	Toro	134664
EOS Capital S.A.	134679	Transalliance Groupe Europe	134677
Ephidos SPF S.A.	134663	Trends Export S.A.	134673
Espace Invest S.à r.l.	134671	Twenty Gallon Water System S.A.	134680
Esso Luxembourg	134678	Vesuvio	134661
Estation	134679		

Quintiles Luxembourg European Holding, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 716.539.085,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 149.428.

In the year two thousand and twelve, on the thirtieth day of October,

Before Us, Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg, in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of Quintiles Luxembourg European Holding, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 486,358,335 R.C.S. Luxembourg B 149.428 (the "Company").

There appeared:

- Quintiles Luxembourg, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of GBP 200,822,870, R.C.S. Luxembourg B 115.379;

- Quintiles Western European Holdings, a private unlimited company duly incorporated and validly existing under the laws of England and Wales, having its registered office at 500 Brook drive, Green Park, Reading, Berkshire

RG2 6UU, United Kingdom, registered with the Companies House under number 5618547.

Both here, represented by Mr. Régis Galiotto, employee, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney.

The said powers of attorney, initialled *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 486,358,335 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which Quintiles Luxembourg and Quintiles Western European Holdings have been duly informed.

Quintiles Luxembourg and Quintiles Western European Holdings through their proxy holder request the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company;
2. Intervention, subscription and payment of new shares by way of a contribution in kind by Quintiles Luxembourg;
3. Subsequent amendment to article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the increase of capital; and
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by Quintiles Luxembourg and Quintiles Western European Holdings, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of GBP 230,180,750 (two hundred and thirty million one hundred and eighty thousand seven hundred and fifty Pound Sterling) so as to raise it from its current amount of GBP 486,358,335 (four hundred eighty-six million three hundred fifty-eight thousand three hundred thirty-five Pound Sterling) to GBP 716,539,085 (seven hundred and sixteen million five hundred and thirty-nine thousand eighty-five Pound Sterling) by the issuance of 230,180,750 (two hundred and thirty million one hundred and eighty thousand seven hundred and fifty) new shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each of the Company for a total GBP 230,180,750 (two hundred and thirty million one hundred and eighty thousand seven hundred and fifty Pound Sterling) of nominal value.

Second resolution

It is resolved to accept that the 230,180,750 (two hundred and thirty million one hundred and eighty thousand seven hundred and fifty) new shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each of the Company be subscribed by Quintiles Luxembourg by way of a contribution in kind effective today consisting of:

- the right to call for 89.29% ownership, comprising one share of face amount of DM 40,000 and one share of face amount of DM 10,000 of Quintiles GmbH, a German company with address at Huguenottenallee 167, 63263 Neu-Isenburg and registered under number HRB 7983 in the commercial register of the Lower Court of Offenbach (The "Right to Call");

- the shares representing 100% of the share capital of Quintiles Austria GmbH, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Austria, having its place of business at Stella-Klein-Löw-Weg 15, Rund 4 Haus B, OG 4, 1020 Vienna, Austria and registered under reg. no. 365369 h with the Commercial Register of the Commercial Court of Vienna;

- the shares representing 100% of the share capital of Quintiles Pty Limited, a proprietary company limited by shares duly incorporated and validly existing under the laws of Australia, having its place of business at L 10, 67 Albert Ave, Chatswood NSW 2067, AUSTRALIA and registered under reg. no. 20 060 233 810 with the Commercial Register of the Commercial Court of Australia;

- the shares representing 100% of the share capital of Quintiles Canada, Inc, a business corporation duly incorporated and validly existing under the laws of Canada, having its place of business at 100 boulevard Alexis-Nihon, 8ème étage, Saint-Laurent, Montréal, Québec H4M 2P4, Canada and having been issued corporation number 322470-8 by Industry Canada on October 12, 2007;

- the shares representing 100% of the share capital of Quintiles AG, a limited company duly incorporated and validly existing under the laws of Switzerland, having its place of business at Hochstrasse 50, 4053 Basel and registered under reg. no. CH-280.3.917.387-9 with the Commercial Register of the Canton Basel City;

- the shares representing 100% of the share capital of Quintiles SpA, a stock company duly incorporated and validly existing under the laws of Italy, having its place of business at Via Roma 108 - 20060 Cassina de' Pecchi, Milano, Italy and registered under reg. no. MI 11351910150 with the Commercial Register of the Commercial Court of Milan;

- the shares representing 100% of the share capital of Quintiles Asia Pacific Commercial Holdings LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of USA, having its place of business at 4820 Emperor Blvd., Durham, NC 27703, USA and registered under reg. no. 0807996 with the Commercial Register of the Commercial Court of North Carolina;

- the shares representing 100 % of the share capital of Quintiles Ireland (Finance) Limited, a company duly incorporated and validly existing under the laws of Ireland, having its registered office at First Floor, Fitzwilton House, Wilton Place, Dublin 2, Ireland and registered under reg. no. 209925 with the Companies Registration Office;

And by way of a contribution in kind completed on October 19, 2012 and consisting of:

- the shares representing 100 % of the share capital of Quintiles Latvia SIA, a limited liability company incorporated under the law of Latvia, with a share capital of LVL 2000, with its seat in Riga and its business address in Gunara Astras iela 8b, 1082 Riga, Latvia and registered under registration number 40003828531 with the Companies Register;

- the shares representing 100 % of the share capital of UAB "Quintiles", a limited liability company incorporated under the law of Lithuania, with a share capital of LTL 10,000 with its seat in Kaunas City and its business address in Savanoriu pr. 349, Kaunas, Lithuania and registered under registration number 300612865 with the Companies Register;

- the shares representing 100% of the share capital of Quintiles Magyarország Gyógyszerfejlesztési és Tanácsadó Korlátolt Felelősségű Társaság (in English: Quintiles Hungary Pharmaceutical Development and Consulting Limited Liability Company), a company incorporated under the law of Hungary, with its registered office at 1117 Budapest, Budafoki út 91-93 and registered under the company registration number Cg. 01-09-684824;

- the shares representing 99% of the share capital of Quintiles Egypt LLC, a limited liability company incorporated under the law of Egypt, with a share capital of E.L. 50,000 with its seat in Cairo and its business address in 76 El Tesein Street- First District City Center- Fifth Settlement, New Cairo, Egypt and registered under registration number 36741 with the commercial register at the Ministry of Trade and Industry.

(all the shares listed above being referred to hereafter as the "Shares"; The Shares and the Right to Call being referred to hereafter as the "Assets").

Intervention - Subscription - Payment

Quintiles Luxembourg, through its proxy holder, declared to subscribe to the above mentioned increase of capital up to an amount of GBP 230,180,750 (two hundred and thirty million one hundred and eighty thousand seven hundred and fifty Pound Sterling) by subscribing to 230,180,750 (two hundred and thirty million one hundred and eighty thousand seven hundred and fifty) new shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each of the Company, the whole being fully paid up by the contribution of the Assets.

Evaluation

The value of the Assets is set at GBP 230,180,750 (two hundred and thirty million one hundred and eighty thousand seven hundred and fifty Pound Sterling).

Such contribution has been valued by all the managers of the Company, pursuant to a statement of contribution value, which has been produced to the notary.

Evidence of the contribution's existence

Proof of the existence of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

Effective implementation of the contribution

Quintiles Luxembourg, contributor represented as stated here-above, expressly declares that:

- (i) The Right to Call is valid and payable;
- (ii) the Shares are in registered form;
- (iii) it is the legal owner of the Shares;
- (iv) the Shares are free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- (v) the Shares are not the object of a dispute or claim;
- (vi) the Shares are freely transferable with all the rights attached thereto; and
- (vii) Quintiles Austria is duly organized and validly existing under the laws of Austria;

Quintiles Latvia SIA is duly organized and validly existing under the laws of Latvia;

UAB "Quintiles" is duly organized and validly existing under the laws of Lithuania;

Quintiles Hungary Pharmaceutical Development and Consulting Limited Liability Company is duly organized and validly existing under the laws of Hungary;

Quintiles Egypt LLC is duly organized and validly existing under the laws of Egypt;

Quintiles Pty Limited is duly organized and validly existing under the laws of Australia;

Quintiles GmbH is duly organized and validly existing under the laws of Germany;

Quintiles Canada, Inc is duly organized and validly existing under the laws of Canada;

Quintiles AG is duly organized and validly existing under the laws of Switzerland;

Quintiles S.p.a. is duly organized and validly existing under the laws of Italy;

Quintiles Asia Pacific Commercial Holdings LLC is duly organized and validly existing under the laws of United States of America;

Quintiles Ireland (Finance) Limited is duly organized and validly existing under the laws of Ireland;

(viii) to their knowledge Quintiles Austria, Quintiles Latvia SIA, UAB "Quintiles", Quintiles Hungary Pharmaceutical Development and Consulting Limited Liability Company, Quintiles Egypt LLC, Quintiles Pty Limited, Quintiles GmbH, Quintiles Canada, Quintiles AG, Quintiles S.p.a, Quintiles Asia Pacific Commercial Holdings LLC, Quintiles Ireland (Finance) Limited are not involved in court proceedings for the purposes of bankruptcy, liquidation, winding-up or transfer of interests to creditors, and there are no facts or circumstances known to them on the date hereof, which could lead to such court proceedings;

(ix) to the extent necessary all actions and formalities have been performed and all the necessary consents and approval have been obtained to allow the transfer of the Assets; and

(x) all formalities subsequent to the transfer of the Assets required under the applicable law will be carried out in order for the contribution of the Assets to be valid anywhere and towards any third party.

Managers' intervention

Thereupon intervened

Reinhard R. Gombert and Olivier Dorier, acting as managers of the Company, each of them being here represented by Mr. Régis Galiotto by virtue of a power of attorney,

Acknowledging having been previously informed of the extent of their liabilities, engaged as managers of the Company by reason of the contribution described above, expressly agreed with the description of the contribution, with its valuation and with the effective transfer of the Assets, and confirmed the validity of the subscription and payment,

Declaration

The notary declares that the documentation sustaining the existence of the contribution has been considered convincing as well as sufficient, and the contribution is therefore effectively implemented.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at GBP 716,539,085 (seven hundred and sixteen million five hundred and thirty-nine thousand eighty-five Pound Sterling) divided into 716,539,085 (seven hundred and sixteen million five hundred and thirty-nine thousand eighty-five) shares with a nominal value of GBP 1 (one Pound Sterling) each, fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital. "

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about seven thousand Euros (7,000.-EUR).

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney of the appearing person, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person acting through its attorney, the present deed is worded in English followed by a French translation and that in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le trentième jour d'octobre.

Pardevant Nous, Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire des présentes.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Quintiles Luxembourg European Holding, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 486.358.335 GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.428 (la «Société»).

Ont comparu:

- Quintiles Luxembourg, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 200.822.870 GBP et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 115.379,

- Quintiles Western European Holdings, une société valablement existante en vertu des lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 500 Brook drive, Green Park, Reading, Berkshire RG2 6UU, Royaume Uni, et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 5618547.

ici représentées par M. Régis Galiotto, employé, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signée ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les 486.358.335 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont Quintiles Luxembourg et Quintiles Western European Holdings ont été préalablement informées.

Quintiles Luxembourg et Quintiles Western European Holdings représentées par leur mandataire prient le notaire d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société;
2. Intervention, souscription et paiement des nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature par Quintiles Luxembourg;
3. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter l'augmentation de capital social; et
4. Divers.

Après que l'agenda a été approuvé par Quintiles Luxembourg et Quintiles Western European Holdings, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de 230.180.750 GBP (deux cent trente millions cent quatre-vingt mille sept cent cinquante Livres Sterling) pour le porter de son montant actuel de 486.358.335 GBP (quatre cent quatre-vingt-six millions trois cent cinquante-huit mille trois cent trente-cinq Livres Sterling) à 716.539.085 GBP (sept cent seize millions cinq cent trente-neuf mille quatre-vingt-cinq Livres Sterling), par l'émission de 230.180.750 (deux cent trente millions cent quatre-vingt mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune de la Société, pour un total de 230.180.750 GBP (deux cent trente millions cent quatre-vingt mille sept cent cinquante Livres Sterling) de valeur nominale.

Deuxième résolution

Il est décidé d'accepter que 230.180.750 (deux cent trente millions cent quatre-vingt mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune de la Société soient souscrites par Quintiles Luxembourg au moyen d'un apport en nature effectif à ce jour, consistant en:

- L'option portant sur 89.29% des droits, comprenant une part sociale d'une valeur nominale de 40.000 DM et une part sociale d'une valeur nominale de 10.000 DM de Quintiles GmbH, une société allemande ayant son adresse au Hugenthaltenallee 167, 63263 Neu-Isenburg et immatriculée sous le numéro HRB 7983 au registre commercial de Lower Court of Offenbach (le «Droit d'Option»);

- les parts sociales représentant 100% du capital social de Quintiles Austria GmbH, une société valablement formée et existante en vertu des lois de l'Autriche, ayant son siège social au Stella-Klein-Löw-Weg 15, Rund 4 Haus B, OG 4, 1020 Vienna, Autriche, et immatriculée sous le numéro 365369 h auprès du Commercial Register of the Commercial Court de Vienne;

- les parts sociales représentant 100 % du capital social de Quintiles Pty Limited, une société à responsabilité limitée valablement formée et existant valablement en vertu des lois de l'Australie, ayant son siège social au L 10, 67 Albert Ave, Chatswood NSW 2067, Australie et immatriculée sous le numéro 20 060 233 810 auprès du Commercial Register of the Commercial Court d'Australie;

- les parts sociales représentant 100 % du capital social de Quintiles Canada, Inc, une société valablement formée et existant valablement en vertu des lois du Canada, ayant son siège social au 100 boulevard Alexis-Nihon, 8ème étage, Saint-Laurent, Montréal, Québec H4M 2P4, Canada et ayant été émise sous le numéro 322470-8 auprès de l'Industry Canada le 12 octobre 2007;

- les parts sociales représentant 100% du capital social de Quintiles AG, une société valablement formée et existant valablement en vertu des lois de Suisse, ayant son siège social au Hochstrass 50, 4053 Basel, Suisse et immatriculée sous le numéro CH-280.3.917.387-9 auprès du Commercial Register of the Canton Basel City;

- les parts sociales représentant 100% du capital social de Quintiles SpA, une société par actions valablement formée et existant valablement en vertu des lois de l'Italie, ayant son siège social au Via Roma 108-20060 Cassina de Pecchi, Milan, Italie et immatriculée sous le numéro MI 11351910150 auprès du Commercial Register of the Commercial Court de Milan;

- les parts sociales représentant 100% du capital social de Quintiles Asia Pacific Commercial Holdings LLC, une société valablement formée et existant valablement en vertu des lois des Etats-Unis, ayant son siège social au 4820 Emperor Blvd., Durham, NC 27703, Etats-Unis et immatriculée sous le numéro 0807996 auprès du Commercial Register of the Commercial Court de Caroline du Nord;

- les parts sociales représentant 100% du capital social de Quintiles Ireland (Finance) Limited, une société valablement formée et existant valablement en vertu des lois de l'Irlande, ayant son siège social au First Floor, Fitzwilton House, Wilton Place, Dublin 2, Irlande et immatriculée sous le numéro 209925 auprès du Companies Registration Office;

Et au moyen d'un apport en nature conclu le 19 octobre 2012 et consistant en:

- les parts sociales représentant 100% du capital social de Quintiles Latvia SIA, une société à responsabilité limitée formée en vertu des lois de Lettonie, avec un capital social de 2.000 LVL, ayant son siège social à Riga et son adresse au Gunara Astras iela 8b, 1082 Riga, Lettonie et immatriculée sous le numéro 40003828531 auprès du Companies Register;

- les parts sociales représentant 100% du capital social d'UAB «Quintiles», une société à responsabilité limitée formée en vertu des lois de Lituanie, avec un capital social de 10.000 LTL, ayant son siège à Kaunas City et son adresse au Savanoriu pr. 349, Kaunas, Lituanie et immatriculée sous le numéro 300612865 auprès du Companies Register;

- les parts sociales représentant 100% du capital social de Quintiles Magyarország Gyógyszerfejlesztési és Tanácsadó Korlátolt Felelősségű Társaság (en anglais: Quintiles Hungary Pharmaceutical Development and Consulting Limited Liability Company), une société formée en vertu des lois de Hongrie, ayant son siège social au 1117 Budapest, Budafoki ut 91-93, Hongrie et immatriculée auprès du Companies Registration sous le numéro Cg. 01-09684824;

- les parts sociales représentant 99% du capital social de Quintiles Egypt LLC, une société à responsabilité limitée formée en vertu des lois de l'Egypte, avec un capital social de 50.000 E.L., ayant son siège au Caire et son adresse au 76 El Tesein Street - First District City Center - Fifth Settlement, New Cairo, Egypte et immatriculée sous le numéro 36741 auprès du Commercial Register at the Ministry of Trade and Industry.

(Toutes les parts sociales listées ci-dessus étant ci-après dénommées les «Parts»; les Parts et le Droit d'Option étant ci-après dénommées les «Actifs»).

Intervention - Souscription - Paiement

Quintiles Luxembourg, représenté par son mandataire, a déclaré souscrire à l'augmentation de capital susmentionnée d'un montant de 230.180.750 GBP (deux cent trente millions cent quatre-vingt mille sept cent cinquante Livres Sterling) en souscrivant à l'intégralité des 230.180.750 (deux cent trente millions cent quatre-vingt mille sept cent cinquante) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de 1 GBP (une Livre Sterling) chacune de la Société, le tout étant payé par l'apport des Actifs.

Evaluation

La valeur des Actifs a été fixée à 230.180.750 GBP (deux cent trente millions cent quatre-vingt mille sept cent cinquante Livres Sterling).

Cet apport a été évalué par tous les gérants de la Société, conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport qui a été fournie au notaire.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire instrumentant.

Mise en œuvre effective de l'apport

Quintiles Luxembourg, apporteur représenté comme indiqué ci-dessus, déclare expressément que:

- (i) le Droit d'Option est valide et exigible;
 - (ii) les Parts sont nominatives;
 - (iii) il est seul propriétaire des Parts;
 - (iv) les Parts sont libres de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
 - (v) les Parts ne font l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
 - (vi) les Parts sont librement transférables, avec tous les droits y attachés;
 - (vii) Quintiles Austria est dûment constituée et existe valablement selon les lois de l'Autriche;
- Quintiles Latvia SIA est dûment constituée et existe valablement selon les lois de Lettonie;
- UAB "Quintiles" est dûment constituée et existe valablement selon les lois de Lituanie;

Quintiles Hungary Pharmaceutical Development and Consulting Limited Liability Company est dûment constituée et existe valablement selon les lois de Hongrie;

Quintiles Egypt LLC est dûment constituée et existe valablement selon les lois de l'Égypte;

Quintiles Pty Limited est dûment constituée et existe valablement selon les lois de l'Australie;

Quintiles GmbH est dûment constituée et existe valablement selon les lois de l'Allemagne;

Quintiles Canada est dûment constituée et existe valablement selon les lois du Canada;

Quintiles AG est dûment constituée et existe valablement selon les lois de la Suisse;

Quintiles S.p.a. est dûment constituée et existe valablement selon les lois de l'Italie;

Quintiles Asia Pacific Commercial Holdings LLC est dûment constituée et existe valablement selon les lois des Etats-Unis;

Quintiles Ireland (Finance) Limited est dûment constituée et existe valablement selon les lois de l'Irlande;

(viii) à sa connaissance, Quintiles Austria, Quintiles Latvia SIA, UAB "Quintiles", Quintiles Hungary Pharmaceutical Development and Consulting Limited Liability Company, Quintiles Egypt LLC, Quintiles Pty Limited, Quintiles GmbH, Quintiles Canada, Quintiles AG, Quintiles S.p.a., Quintiles Asia Pacific Commercial Holdings LLC, Quintiles Ireland (Finance) Limited ne font l'objet d'aucune procédure judiciaire de faillite, liquidation, dissolution ou de transfert d'actifs à ses créanciers, et il n'existe aucun fait ni aucune circonstance à la date des présentes qui pourrait conduire à de telles actions judiciaires;

(ix) pour autant que de besoin, tous les actes ou formalités ont été accomplis et tous les consentements et approbations nécessaires ont été obtenus afin d'autoriser le transfert des Actifs; et

(x) l'ensemble des formalités subséquentes au transfert des Actifs requise en vertu de toute loi applicable sera accompli afin que l'apport des Actifs soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

Intervention des gérants

Ci-après sont intervenus:

Reinhard R. Gombert et Olivier Dorier agissant en leur qualité de gérants de la Société, chacun étant représenté par M. Régis Galiotto en vertu d'une procuration,

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité de gérants de la Société engagée en raison de l'apport décrit ci-dessus, chacun d'eux accepte expressément la description de l'apport, son évaluation, et le transfert effectif des Parts, et confirme la validité de la souscription et du paiement.

Déclaration

Le notaire déclare que la documentation garantissant l'existence de l'apport a été considérée comme convaincante et suffisante et qu'en conséquence l'apport est effectivement réalisé.

Troisième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à 716.539.085 GBP (sept cent seize millions cinq cent trente-neuf mille quatre-vingt-cinq Livres Sterling), divisé en 716.539.085 (sept cent seize millions cinq cent trente-neuf mille quatre-vingt-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de 1 GBP (un Pound Sterling) chacune et sont chacune entièrement libérées.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui doivent être mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ sept mille Euros (7.000.- Euro).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparantes représentées par leur mandataire, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Signé: R. GALIOTTO et C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2012. Relation: LAC/2012/52408. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 novembre 2012.

Référence de publication: 2012148520/343.

(120195852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2012.

AFP - Solidarité-Famille, association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 39, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg F 9.337.

—
STATUTS

Entre les soussignées:

1. Gérard Bichler, employé privé, demeurant à Ellange
2. Michel Birger, retraité, demeurant à Mondercange
3. Leslie Clees-Baum, mère au foyer, demeurant à Kayl
4. Elvire Comes-Schmitz, institutrice, demeurant à Senningerberg
5. José Correia, employé privé, demeurant à Luxembourg-Ville
6. Jérôme Dieschburg, chargé de cours, demeurant à Echternacherbrück
7. Viviane Feltgen-Kauth, professeur d'enseignement secondaire, demeurant à Hunsdorf
8. Norbert Feltgen, directeur du L.T.A. e.r., demeurant à Hunsdorf
9. Aloyse Greisch, retraité, demeurant à Waldbredimus
10. Ben Haas, instituteur, demeurant à Junglinster
11. Nico Haas, docteur en médecine, demeurant à Luxembourg-Cents
12. Nico Hoffmann, secrétaire syndical, demeurant à Canach
13. Danielle Mayer professeur-ingénieur diplômé, demeurant à Ringel
14. Louis Oberhag, employé privé, demeurant à Waldbredimus
15. Catherine Pundel, expert-comptable, demeurant à Blaschette
16. Jean-Marie Raus, fonctionnaire, demeurant à Mondorf-les-Bains
17. Michel Santer, ingénieur agronome, demeurant à Junglinster
18. Marco Schott, fonctionnaire, demeurante Blaschette
19. Susanne Tassler, employé privé, demeurant à Luxembourg-Kirchberg

tous de nationalité luxembourgeoise, excepté Madame Susanne Tassler qui est de nationalité allemande et ceux qui seront admis ultérieurement, a été créée une association sans but lucratif, dénommée AFP - Solidarité-Famille, régie par les statuts ci-après et par la loi du 21 avril 1928 sur les associations sans but lucratif et les établissements publics, telle qu'elle a été modifiée par la suite.

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée

Art. 1^{er} . L'association est constituée par la fusion des deux associations sans but lucratif suivantes,

- d'une part de l'Action Familiale et Populaire, fondée le 12 juillet 1946 en tant qu'association de fait et constituée comme association sans but lucratif en date du 25 juin 1979 avec changements des statuts en date du 17 mars 1998 et dénommée Action Familiale et Populaire, association sans but lucratif,

- d'autre part de l'afp - services, association sans but lucratif, fondée le 30 décembre 1996,

L'association est dénommée AFP - Solidarité-Famille, association sans but lucratif.

Art. 2. Le siège social est Luxembourg. Il peut être transféré dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'Assemblée Générale.

Art. 3. La durée de l'association est illimitée.

Titre II. Objet

Art. 4. L'Association a pour objet la représentation des familles et des partenaires au sens de la loi du 9 juillet 2004 relative aux effets légaux de certains partenariats et de ses membres ainsi que la défense de leurs intérêts spirituels, moraux et matériels. Elle œuvre dans l'intérêt de l'éducation et de la promotion des familles et de ses membres au Luxembourg, dans l'Union Européenne et au niveau international.

Plus particulièrement elle entend se mobiliser pour la mise en place d'un environnement favorable au développement physique, intellectuel, psychique, moral et social des enfants.

A cet effet, elle s'investit dans la création de services d'éducation, d'information, de formation, d'animation, de consultations familiales, de consultations thérapeutiques et d'actions culturelles.

Son action repose sur le respect des valeurs fondamentales inscrites dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et dans la Convention internationale sur les droits de l'enfant.

Titre III. Membres

Art. 5. Pour être membre actif de l'AFP - Solidarité-Famille, association sans but lucratif, il faut:

- a) jouir des droits civils,
- b) faire une demande d'adhésion écrite,
- c) reconnaître l'objet et les principes de l'association,
- d) payer la cotisation annuelle,
- e) être agréé par le Conseil d'administration.

Peuvent s'inscrire comme membres soit une personne individuelle, soit un couple, soit une famille, soit des partenaires au sens de la loi du 9 juillet 2004 relative aux effets légaux de certains partenariats.

Seuls les membres ont le droit de vote.

Art. 6. En dehors des membres actifs, l'AFP - Solidarité-Famille, association sans but lucratif peut comprendre des membres donateurs et des membres d'honneur.

Art. 7. Le titre de membre donateur est conféré par le Conseil d'Administration à toutes les personnes qui s'engagent à soutenir l'AFP - Solidarité-Famille, association sans but lucratif par une contribution annuelle ne dépassant pas 5 000.-€, ou un don unique substantiel. Le montant est fixé annuellement par l'Assemblée Générale ordinaire.

Art. 8. Le titre de membre d'honneur est conféré par le Conseil d'administration aux personnes qui ont rendu des services éminents à l'association.

Art. 9. Ces titres sont conférés à la majorité simple des voix.

Art. 10. On perd la qualité de membre par

- a) démission
- b) exclusion
- c) non-paiement de la cotisation.

Art. 11. Les membres démissionnaires ou exclus n'ont aucun droit sur le patrimoine de l'association et ne peuvent réclamer le remboursement des cotisations.

Art. 12. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à trois.

Art. 13. La cotisation annuelle est fixée chaque année par l'Assemblée Générale et ne peut pas dépasser la somme de 150.-€

Art. 14. L'exclusion d'un membre est prononcée par le Conseil d'administration pour des actes portant préjudice à l'association.

Titre IV. Fonctionnement des services

Art. 15. Le fonctionnement des services est assuré par des personnes appelées ci-après employés, engagées par le Conseil d'administration et qui travaillent sous sa responsabilité. Les employés sont dirigés par un directeur (m/f) de service ou un chargé de direction(m/f).

Art. 16. Les employés peuvent élire un "Conseil des employés" qui constitue l'organe consultatif du Conseil d'administration.

Art. 17. Sous la responsabilité du directeur (m/f) de service, le Conseil des employés établit un règlement d'ordre intérieur comportant en particulier la définition de critères de qualité et approuvé par le Conseil d'administration.

Art. 18. Lors du renouvellement du Conseil d'administration le Conseil des employés peut proposer des candidats pour la nomination de membres au Conseil d'administration dont deux postes lui sont réservés. Lors de décisions les concernant dans leurs rôles comme employé(e)s, ils ne peuvent participer qu'avec voix consultative.

Titre V. Administration

Art. 19. Les organes de l'association sont l'Assemblée Générale, le Conseil d'administration et le Comité Directeur.

L'Assemblée Générale

Art. 20. L'Assemblée Générale regroupe tous les membres de l'association.

Art. 21. Sont réservés à l'approbation de l'Assemblée Générale les points visés par l'article 4 de la loi du 21 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée par les lois du 22 février 1984 et du 4 mars 1994.

Art. 22. L'Assemblée Générale ordinaire se réunit annuellement. Une Assemblée Générale extraordinaire peut être convoquée par décision du Conseil d'administration ou sur demande écrite signée par soixante membres au moins.

Art. 23. Les convocations pour l'Assemblée Générale sont faites, au nom du Conseil d'administration, par le président et le secrétaire général par avis de presse ou lettre ordinaire ou par courrier électronique adressé à chaque membre quinze jours au moins avant la réunion. Les convocations mentionnent obligatoirement l'ordre du jour. Toute proposition écrite émanant de trente membres au moins et parvenant au secrétaire général au plus tard dans les huit jours de la convocation à l'Assemblée Générale, doit être ajoutée à l'ordre du jour. L'Assemblée Générale ne peut délibérer que sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Art. 24. L'Assemblée Générale ordinaire ou extraordinaire est présidée par le président, ou à défaut par l'un des vice-présidents.

Art. 25. L'Assemblée Générale délibère valablement quel que soit le nombre des membres présents ou représentés, sauf pour les cas de modification des statuts ou de la dissolution. Les décisions sont prises et les résolutions adoptées à la majorité des voix, sauf disposition contraire prévue par la loi. En cas d'égalité des voix, celle du président ou de son remplaçant est prépondérante.

Art. 26. Tout membre peut se faire représenter à l'Assemblée Générale par un autre membre en lui donnant une procuration écrite. Chaque membre ne peut représenter plus d'un autre membre. Les procurations sont à remettre au Conseil d'administration au début de l'Assemblée.

Art. 27. Au début de chaque exercice, l'Assemblée Générale élit en son sein deux vérificateurs de comptes, chargé de contrôler la gestion financière de la trésorerie générale un fois par an au moins et huit jours avant l'Assemblée Générale et de faire rapport de leur mission à l'Assemblée Générale. La vérification de comptes peut également être confiée à un bureau d'experts comptable (fiduciaire).

Art. 28. L'association est gérée par le Conseil d'Administration selon les modalités ci-après.

Conseil d'administration

Art. 29. Le Conseil d'administration se compose au maximum de 25 membres dont deux du Conseil des employés, élus par l'Assemblée Générale à la majorité simple des voix. Le Conseil d'administration peut coopter des membres, si le quorum des 25 n'est pas atteint. La durée du mandat est de cinq ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Art. 30. Le Conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association ainsi que pour la réalisation de son objet. Tout ce qui n'est pas réservé expressément à l'Assemblée Générale par les statuts ou par la loi est de sa compétence.

Art. 31. Le Conseil d'administration élit en son sein:

Un président (m/f)

deux vice-présidents (m/f)

un secrétaire général (m/f)

un secrétaire général adjoint (m/f)

un trésorier général (m/f)
un trésorier général adjoint (m/f) et
des assesseurs.

Art. 32. Le Conseil d'administration assure le fonctionnement permanent et le développement de l'association.

Art. 33. Un règlement d'ordre intérieur précisera les attributions de tous les membres du Conseil d'administration qui sont directement responsables de leur gestion vis-à-vis de l'Assemblée Générale.

Art. 34. Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de l'association l'exigent.

Art. 35. Le Conseil d'administration peut s'adjoindre des experts avec voix consultative.

Art. 36. Le Conseil d'administration délibère valablement lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Le Conseil d'administration est présidé par le président ou en son absence par un vice-président ou par le secrétaire général. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. Chaque membre du Conseil d'administration peut, par procuration écrite, représenter un autre membre.

Art. 37. Le Conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer des pouvoirs spéciaux à un ou plusieurs membres de l'association ou à des non-membres.

Art. 38. Tout membre qui, sans excuse aura été absent à trois réunions consécutives du Conseil d'administration, sera d'office considéré comme démissionnaire.

Comité Directeur

Art. 39. La gestion journalière de l'asbl est assurée par le Comité Directeur qui en dehors du président se compose des vice-présidents, du secrétaire général, du secrétaire général adjoint, du trésorier général et du trésorier général adjoint qui sont désignés annuellement dans le mois qui suit l'Assemblée Générale par le Conseil d'administration. Le directeur (m/f) de service est d'office membre du Comité Directeur avec voix consultative. Si le Comité Directeur traite d'un sujet concernant le fonctionnement d'un service particulier, son chargé de direction (m/f) est invité à la réunion avec voix consultative. Le Comité Directeur se réunit aussi souvent que l'organisation journalière l'exige.

Représentation

Art. 40. L'association est représentée par le président ou par un autre membre du Conseil d'administration mandaté à cet effet.

Art. 41. L'association est valablement engagée à l'égard des tiers par la signature du président et du secrétaire général ou d'un membre du Conseil d'administration mandaté à cet effet. Un règlement d'ordre intérieur peut prévoir des délégations de signature tant du président que du secrétaire général, sous réserve d'approbation par le Conseil d'administration. Cependant, en matière financière et dans le cadre du budget arrêté par le Conseil d'administration, seule la signature du trésorier général est suffisante.

Art. 42. La représentation de l'AFP - Solidarité-Famille, association sans but lucratif auprès des organisations nationales, communautaires ou internationales fait l'objet d'un mandat spécial donné par le Conseil d'administration.

Le secrétaire général

Art. 43. Le secrétaire général prépare les dossiers de l'ordre de jour du Conseil d'administration et du Comité Directeur, veille à l'exécution des décisions prises par le Conseil d'administration et le Comité Directeur.

Il assure la coopération entre les membres de l'association.

La trésorerie générale

Art. 44. Le trésorier général est chargé de la tenue des livres de la comptabilité. Le trésorier général est responsable de l'établissement du bilan et du compte de profits et pertes. En outre le trésorier général propose un budget qui doit être arrêté par le Conseil d'administration et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. Il est responsable du suivi du budget annuel.

Art. 45. Le trésorier général soumet à l'Assemblée Générale pour approbation le bilan et le compte de profits et pertes de l'exercice social préalablement vérifiée par les vérificateurs de caisse prévu à l'art.27.

Titre VI. Fonds de l'association - Année sociale

Art. 46. Les ressources de l'association proviennent

- a) des cotisations de ses membres;
- b) de conventions conclues avec l'Etat;
- c) de subsides, de dons ou de legs qu'elle peut accepter dans les conditions de l'art.16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif;
- d) de recettes suite aux interventions des services gérés par l'asbl.

Art. 47. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Titre VII. Organisation locale

Art. 48. Des sections locales peuvent être constituées dans les différentes régions du pays. Ces sections assurent l'action décentralisée de l'association et fournissent les renseignements nécessaires au Conseil d'administration pour lui permettre d'organiser l'association et d'en poursuivre l'objet. Ces sections portent la dénomination AFP -Solidarité-Famille, association sans but lucratif..... - section X.

Art. 49. Chaque section locale est gérée par un comité élu par l'assemblée générale locale et agréé par le Conseil d'administration de l'AFP - Solidarité-Famille, association sans but lucratif.

Art. 50. Le Comité local se compose de trois membres au moins. Il présente annuellement un rapport au Conseil d'administration de l'AFP - Solidarité-Famille, association sans but lucratif sur l'activité de la section locale.

Le Comité local peut constituer une trésorerie particulière dont les fonds proviennent entre autres d'une activité locale spéciale et d'un pourcentage des cotisations des membres de cette localité. Cette quote-part est fixée par le Conseil d'administration.

Art. 51. La trésorerie locale fait partie du patrimoine de l'AFP - Solidarité-Famille, association sans but lucratif.

Art. 52. AFP - Solidarité-Famille, association sans but lucratif reprends toutes les obligations sociales, financières et juridiques de l'Action Familiale et Populaire, association sans but lucratif et de l'afp - services, association sans but lucratif.

Titre VIII. Modification des statuts, Dissolution, Liquidation

Art. 53. Il sera procédé aux modifications des statuts et à la dissolution de l'association conformément aux dispositions de la loi du 2-1 avril 1928 telle qu'elle a été modifiée. En cas de dissolution de l'association, l'Assemblée Générale déterminera la destination des biens de l'association dissoute en transférant l'actif à une ou plusieurs associations sans but lucratif reconnues d'utilité publique par arrêté grand-ducal ou à une fondation de droit luxembourgeois poursuivant une activité analogue..

Gérard Bichler / Michel Birger / Leslie Clees-Baum / Elvire Comes-Schmitz / José Correia / Jérôme Dieschburg / Viviane Feltgen-Kauth / Norbert Feltgen / Aloyse Greisch / Ben Haas / Nico Haas / Nico Hoffmann / Danielle Mayer / Louis Oberhag / Catherine Pundel / Jean-Marie Raus / Michel Santer / Marco Schott / Suzanne Tassler

Membres fondateurs

Référence de publication: 2012147465/211.

(120193165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2012.

Max Mara International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 41.757.

L'AN DEUX MILLE DOUZE, LE SIX NOVEMBRE.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Rédange/Attert, Grand-Duché du Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAX MARA INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois,

au capital social d'EUR 20.790.000,- (vingt millions sept cent quatre-vingt-dix mille euros) représenté par 385.000 (trois cent quatre-vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 54,- (cinquante-quatre euros) chacune, entièrement souscrites et libérées,

ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des sociétés Luxembourg sous la section B numéro 41.757,

constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, alors de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 23 octobre 1992, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 573 du 5 décembre 1992 et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire alors de résidence à Luxembourg en date du 9 décembre 2002 publié au Mémorial C numéro 90 du 29 janvier 2003, (la "Société "ou la "Société Scindée").

L'assemblée est présidée par Mme Vania BARAVINI, dirigeant, demeurant au 89, rue Clair-Chêne L-4062 Esch/Alzette.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Paolo BETTIOL, employé, demeurant professionnellement au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Alessandro CUSUMANO, employé, demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre L-2613 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

Ensuite le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de ladite liste de présence que les 385.000 (trois cent quatre-vingt-cinq mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

II. Que la Société a émis des obligations convertibles et non convertibles.

III. Qu'une assemblée des obligataires convertibles et une assemblée des obligataires non convertibles se sont tenues avant la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Que les documents suivants se trouvent à la disposition de l'assemblée générale:

- Le Projet de scission du 9 août 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2048 du 18 août 2012, page 98268.

- Une attestation émanant de l'actionnaire unique en vertu de l'article 296 la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (ci-après "la Loi") concernant leurs renoncements à l'application des arts. 293, 294 paragraphe (1), 295 paragraphe (1) c) et d) de la Loi.

- L'état comptable arrêté au 31 mai 2012 ayant été utilisé aux fins de l'opération de scission qui tient compte des actifs et passifs de MAX MARA INTERNATIONAL S.A. (la "Société Scindée") à transférer en faveur de INTERNATIONAL FASHION TRADING S.à r.l (la "Société Bénéficiaire").

- Une certification du conseil d'Administration de la Société attestant que les documents prévus à l'article 295 (1) de la Loi l'exception de ceux auxquels l'actionnaire unique a renoncé en application de ladite loi, ont été tenus à la disposition de l'actionnaire unique, au siège social de la Société, un mois au moins avant la date de la réunion de la présente assemblée, à savoir:

* le projet de scission;

* les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des trois derniers exercices des sociétés participant à la scission.

- Les résolutions des assemblées des obligataires convertibles et non convertibles de la Société Scindée MAX MARA INTERNATIONAL S.A. prises,

* par l'assemblée générale des obligataires convertibles de la Société Scindée pour chaque émission obligatoire de la Société Scindée, en rapport avec (i) les droits réservés par la Société Scindée dans son chef aux porteurs d'obligations convertibles après réalisation de l'opération de scission (ii) l'opération de scission dans son ensemble et, le cas échéant, (iii) d'autres points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale des obligataires;

* par l'assemblée générale des obligataires non convertibles de la Société en rapport avec l'opération de scission dans son ensemble;

V. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour

1. Réduction du capital social la société MAX MARA INTERNATIONAL S.A. en vue d'annuler les trois actions propres qu'elle détient et constatation que subséquemment le capital social est détenu par un seul actionnaire (l'"actionnaire unique");

2. Présentation du projet de scission partielle de la société Max Mara International S.A. publié en date du 18 août 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2048, page 98268 aux termes de laquelle la société MAX MARA INTERNATIONAL S.A. (la "Société Scindée") transférera, sans dissolution, à la société INTERNATIONAL FASHION TRADING S.À R.L (la "Société Bénéficiaire") une partie de son patrimoine, tout en continuant à exister avec la partie restante de son patrimoine actif et passif conformément aux articles 289 à 306 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi") et en particulier:

- par transfert d'une partie de son patrimoine à la Société Bénéficiaire, représenté par la branche d'activité financière, telle que désignée au projet de scission moyennant annulation d'actions de la Société Scindée et attribution à l'actionnaire unique de la Société Scindée de parts sociales de la Société Bénéficiaire;

3. Constatation des décisions prises, pour chaque émission obligatoire de la Société Scindée, par l'assemblée générale des obligataires convertibles de la Société Scindée en rapport avec (i) les droits réservés par la Société Scindée dans son chef aux porteurs d'obligations convertibles après réalisation de l'opération de scission (ii) l'opération de scission dans son ensemble et, le cas échéant, (iii) d'autres points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale des obligataires;

4. Constatation des décisions prises par l'assemblée générale des obligataires non convertibles de la Société en rapport avec l'opération de scission dans son ensemble;

5. Renonciation en vertu de l'article 296 de la Loi à l'application de l'article 293 au rapport des organes de gestion des sociétés participant à la scission et à l'application de l'article 294 à l'examen du projet de scission par un ou plusieurs

experts indépendants ainsi qu'au rapport de cet ou de ces experts indépendants et constat qu'aucun rapport prévu à l'article 26-1 de la Loi ce rapport n'est requis;

6. Approbation du rapport d'échange des actions/parts sociales des Sociétés participant à la scission: émission de 120.000 (cent vingt mille) Parts Sociales nouvelles de la Société Bénéficiaire et attribution à l'actionnaire unique de la Société Scindée, en échange de 159.997 (cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept) actions de la Société Scindée annulées, le tout sans paiement d'une soulte en espèces;

7. Constatation de l'exécution des autres obligations résultant de l'article 295 de la Loi;

8. Approbation du projet de scission, décision de réaliser la scission partielle de la Société Scindée par transfert d'une partie de son patrimoine à la Société Bénéficiaire;

9. Constatation de la date d'effet de l'opération de scission du point de vue comptable comme accomplies à compter de la date de prise d'effet de la scission entre les Sociétés participant à la scission à savoir à la date de l'approbation par les assemblées générales des actionnaires/associés des sociétés fusionnantes conformément à l'article 301 de la Loi;

10. Constatation que la date d'effet à l'égard des tiers est fixé à partir de la date de publication faite conformément à l'article 9 de la Loi des décisions prises par les Assemblées générales des actionnaires/associés des Sociétés participant à la scission;

11. Par effet de la scission partielle approuvée, décision de réduire

- le capital social de la Société Scindée à savoir d'un montant d'EUR 8.639.838,- (huit millions six cent trente-neuf mille huit cent trente-huit euros) par annulation de 159.997 (cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept) actions d'une valeur nominale d'EUR 54,-(cinquante-quatre euros) chacune, de sorte qu'après cette réduction de capital, le capital social de la Société scindée s'élèvera à un montant d'EUR 12.150.000,- (douze millions cent cinquante mille euros), représenté par 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale d'EUR 54,- (cinquante-quatre euros) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- à côté de la réduction de capital social et par effet de la scission,

* le compte "prime d'émission" d'un montant d'EUR 86.146.000,-(quatre-vingt-six millions cent quarante-six mille euros) et

* du compte "autres réserves disponibles" d'un montant d'EUR 270.112.407,75 (deux cent soixante-dix millions cent douze mille quatre-cent sept euros et soixante-quinze cents);

le tout correspondant à la valeur comptable de la branche financière apportée à la Société Bénéficiaire par suite de l'opération de scission qui s'élève à un montant d'EUR 364.898.245,75 (trois cent soixante-quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quarante-cinq euros et soixante-quinze cents);

12. Modification subséquente des statuts pour refléter les décisions prises;

13. Divers.

Le tout sous la condition suspensive que la présente opération soit également approuvée par l'assemblée générale des associés de la Société Bénéficiaire, INTERNATIONAL FASHION TRADING S.à r.l.

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée"), après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social de la Société MAX MARA INTERNATIONAL S.A. s'élevant actuellement à EUR 20.790.000,-(vingt millions sept cent quatre-vingt-dix mille euros) représenté par 385.000 (trois cent quatre-vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 54,-(cinquante-quatre euros) chacune, entièrement souscrites et libérées

- par annulation des trois actions propres que la Société détient et

- réduction du capital social d'un montant d'EUR 162,- (cent soixante-deux euros)

de sorte qu'après cette réduction de capital, le capital social de la Société s'élèvera à un montant d'EUR 20.789.838,- (vingt millions sept cent quatre-vingt-neuf mille huit cent trente-huit euros), représenté par 384.997 (trois cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept) actions d'une valeur nominale d'EUR 54,- (cinquante-quatre euros) chacune, entièrement souscrites et libérées;

et constate que subséquemment le capital social est détenu par un seul actionnaire (l'"Actionnaire Unique"), à savoir la société Max Mara Finance S.r.l., Turin (Italie).

Deuxième résolution

L'Assemblée déclare avoir pris connaissance du projet de scission partielle de la Société MAX MARA INTERNATIONAL S.A. (la "Société Scindée"), une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 41.757,

par transfert d'une partie de son patrimoine représenté par la branche d'activité financière, telle que désignée au projet de scission, à la société INTERNATIONAL FASHION TRADING S.à r.l (la "Société Bénéficiaire"), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au

Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 51.129 moyennant annulation d'actions de la Société Scindée et attribution à l'Actionnaire Unique de la Société Scindée de parts sociales de la Société Bénéficiaire;

la scission devant s'opérer, sans dissolution de la Société Scindée, la Société Scindée continuant à exister avec la partie restante de son patrimoine actif et passif,

ledit projet de scission publié en date du 18 août 2012 au Mémorial C , Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 2048, page 98268 conformément aux articles 289 et 306 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après également dénommée "la Loi");

Troisième résolution

L'Assemblée prend connaissance des décisions prises, pour chaque émission obligataire de la Société Scindée, par l'assemblée générale des obligataires convertibles de la Société Scindée en rapport avec (i) les droits réservés par la Société Scindée dans son chef aux porteurs d'obligations convertibles après réalisation de l'opération de scission et (ii) l'opération de scission dans son ensemble.

L'Assemblée constate que l'assemblée des obligataires convertibles a approuvé l'opération de scission envisagée dans son ensemble et telle que décrite dans le projet de scission.

Quatrième résolution

L'Assemblée déclare connaître les décisions prises par l'assemblée générale des obligataires non convertibles de la Société Scindée en rapport avec l'opération de scission dans son ensemble.

L'Assemblée constate que l'assemblée des obligataires non convertibles a approuvé l'opération de scission envisagée dans son ensemble et telle que décrite dans le projet de scission.

Cinquième résolution

L'Assemblée constate que l'actionnaire unique a renoncé, en application de l'article 296 de la Loi,

- à la rédaction du rapport des organes de gestion de la Société tel que prévu à l'article 293, paragraphe (1) de la Loi et, à l'application de l'article 295, paragraphe (1) d) de la Loi;

- à l'établissement d'un état comptable de la Société tel que prévu à l'article 295 paragraphe (1) c) de la Loi;

- à l'examen du projet de scission par un expert et à la rédaction du rapport écrit devant être établi à ce sujet par ce dernier, tel que prévu à l'article 294, paragraphe (1).

Elle constate encore, pour autant que de besoin, que la Société Bénéficiaire INTERNATIONAL FASHION S.à r.l. étant une société à responsabilité limitée, le rapport d'experts prévu à l'article 26-1 de la Loi n'est pas requis et qu'en conséquence et au vu de la renonciation qui précède, les articles 294 et 295 de la Loi ne trouvent pas application en ce qui concerne le rapport d'experts dans le cadre de la présente opération de scission.

Sixième résolution

L'Assemblée approuve le rapport d'échange des actions/parts sociales des sociétés participant à la scission lequel est fixé comme suit:

- 120.000 (cent vingt mille) parts sociales nouvelles émises par la Société Bénéficiaire INTERNATIONAL FASHION TRADING S.à r.l. et attribuées intégralement à l'actionnaire unique de la Société Scindée, en échange de

- 159.997 (cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept) actions de la Société Scindée annulées,

le tout sans paiement d'une soulte en espèces;

Septième résolution

L'Assemblée constate qu'il a été satisfait par la Société à tous les devoirs d'information retenus à l'article 295 de la loi sur les sociétés pour autant qu'il n'y ait pas été renoncé d'une façon expresse suite à la deuxième résolution prise ci-dessus.

En particulier les documents prévus à l'article 295 paragraphe (1) a) et b) ont été déposés un mois au moins avant la présente assemblée au siège social de la Société MAX MARA INTERNATIONAL S.A. pour permettre à aux actionnaires d'en prendre connaissance conformément à la loi, tel qu'il ressort de la certification émise par le conseil d'administration de la Société à cet effet.

Huitième résolution

L'Assemblée décide d'approuver, en conformité à l'article 300 de la Loi, le projet de scission tel que publié au Mémorial C numéro 2048 du 18 août 2012, dans toutes ses dispositions et dans son intégralité, sans exception ni réserve, et décide de réaliser la scission partielle de la Société par le transfert d'une partie du patrimoine de la Société Scindée MAX MARA INTERNATIONAL S.A. à la Société Bénéficiaire INTERNATIONAL FASHION TRADING S.à r.l., qui a son siège social au 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'Assemblée accepte en particulier que les éléments du patrimoine de la Société Scindée à transférer à la Société Bénéficiaire conformément à la description des éléments du patrimoine de la Société Scindée (ci-après également "le

Patrimoine Scindé”) sur base de l’état comptable de la Société Scindée susmentionné et arrêté au 31 mai 2012, au point 5 du projet de scission, sont les suivants:

		Valeur comptable Montants en euros (€)
Actif immobilisé		
Titres cotés	N/A	364 728 280,71
Parts dans une entreprise non cotée	2,86%	169 670,19
Parts dans une entreprise non cotée	0,04%	153,25
Parts dans une entreprise non cotée	0,69%	141,60
TOTAL		<u>364 898 245,75</u>

L’Assemblée approuve en particulier les modalités de transmission du Patrimoine Scindé et de remise des parts sociales de la Société Bénéficiaire tel que décrit au point 6. du projet de scission.

Neuvième résolution

L’Assemblée constate que d’un point de vue comptable, les opérations de la Société seront considérées comme accomplies conformément à l’article 301 de la Loi en ce qui concerne les éléments du patrimoine transférés à la Société Bénéficiaire, lorsque les décisions concordantes prises au sein des sociétés participant à la scission sont intervenues.

L’Assemblée prend acte que l’assemblée générale des associés de la Société Bénéficiaire INTERNATIONAL FASHION TRADING S.À R.L. aura lieu après la présente Assemblée.

Dixième résolution

L’Assemblée constate que la date d’effet à l’égard des tiers est fixée à partir de la date de publication faite conformément à l’article 9 de la Loi des décisions prises par les assemblées générales des actionnaires/associés des Sociétés participant à la scission conformément à l’article 302 de la Loi.

Onzième résolution

L’Assemblée décide ainsi, au vu du projet de scission approuvé:

Que sur base du Patrimoine Scindé et des modalités de la réalisation de la scission approuvés, dont question à la huitième résolution, il sera procédé dans le chef de la Société à

- une réduction du capital social de la Société Scindée d’EUR 20.789.838,-(vingt millions sept cent quatre-vingt-neuf mille huit cent trente-huit euros), représenté par 384.997 d’un montant d’EUR 8.639.838,- (huit millions six cent trente-neuf mille huit cent trente-huit euros) par annulation de 159.997 (cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept) actions d’une valeur nominale d’EUR 54,- (cinquante-quatre euros) chacune, de sorte qu’après cette réduction de capital, le capital social de la Société scindée s’élèvera à un montant d’EUR 12.150.000,-(douze millions cent cinquante mille euros), représenté par 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions d’une valeur nominale d’EUR 54,-(cinquante-quatre euros) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- à côté de la réduction de capital social et par effet de la scission, il sera également procédé à une réduction

* du compte “prime d’émission” d’un montant d’EUR 86.146.000,-(quatre-vingt-six millions cent quarante-six mille euros) et

* du compte “autres réserves disponibles” d’un montant d’EUR 270.112.407,75 (deux cent soixante-dix millions cent douze mille quatre-cent sept euros et soixante-quinze cents);

le tout correspondant à la valeur comptable du Patrimoine Scindé savoir la branche financière apportée à la Société Bénéficiaire par suite de l’opération de scission qui s’élève à un montant d’EUR 364.898.245,75 (trois cent soixante-quatre millions huit cent quatre-vingt-dix-huit mille deux cent quarante-cinq euros et soixante-quinze cents);

Que les 120.000 (cent vingt mille) parts sociales nouvelles de la Société Bénéficiaire INTERNATIONAL FASHION TRADING S.À R.L. créées par l’apport de la branche financière susmentionnée seront intégralement attribuées à raison de 159.997 (cent cinquante-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-sept) actions de la Société Scindée annulées, à l’Actionnaire Unique de la Société Scindée MAX MARA INTERNATIONAL S.A., lequel sera inscrit dans le registre des parts sociales de la Société Bénéficiaire.

Que les biens représentatifs du patrimoine objet de la scission et les rapports juridiques s’y rapportant seront transférés dans l’état de droit et de fait dans lequel ils se trouveront à la date de prise d’effet de la scission. S’il devait s’avérer que des engagements ou des éléments d’actifs et de passifs se rapportant au Patrimoine Scindé n’ont pas été attribués de manière formelle à la Société Bénéficiaire, ceux-ci seront de plein droit attribués à la Société Bénéficiaire.

L’Assemblée constate encore que

- Les parts sociales de la Société Bénéficiaire donneront droit de participer aux bénéfices dans cette dernière, aux votes sur les bénéfices et boni de liquidation éventuels de la Société Bénéficiaire et bénéficieront de tous les autres droits normalement attachés aux parts sociales, dès l’approbation de la scission par l’Assemblée Générale de la Société Bénéficiaire.

- Sauf les droits réservés par la Société Scindée aux porteurs d'obligations convertibles après réalisation de l'opération de scission dont mention ci-avant, la Société Scindée n'a pas émis de parts bénéficiaires ni des actions privilégiées et, en conséquence, il n'existe pas d'actionnaires disposant de droits spéciaux.

- Aucun avantage particulier n'est attribué au Réviseur d'Entreprises, ni aux membres du Conseil d'administration/ Conseil de Gérance de la Société Scindée ou de la Société Bénéficiaire eu égard à l'opération de scission. Les Sociétés participant à la scission n'ont pas de Commissaire aux Comptes conformément et en application des dispositions légales luxembourgeoises.

Douzième résolution:

Au vu de l'approbation de la scission partielle et des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de la modification conséquente de statuts de la Société Scindée MAX MARA INTERNATIONAL S.A. et notamment le premier alinéa de l'article 5 des statuts qui se lira dorénavant comme suit:

“ **Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé d'EUR 12.150.000,- (douze millions cent cinquante mille euros), représenté par 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale d'EUR 54,- (cinquante-quatre euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.”

Déclaration notariée

Par application de l'article 300 (2) de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, le notaire soussigné, sur le vu également de la certification du conseil d'administration, déclare avoir vérifié, l'existence et la légalité des actes et formalités incombant à la société scindée et du projet de scission, tels que requis par la Loi.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.800.-.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom, état et demeure, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. BARAVINI, P. BETTIOL, A. CUSUMANO, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 09 novembre 2012. Relation: RED/2012/1477. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 14 novembre 2012.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2012149122/280.

(120196832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Gallia Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 97.734.

Grinlux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 76.997.

Betzdorf Investments International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 34.446.

1. Conformément à la Section XIV et plus particulièrement aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, (la «Loi») un projet de fusion a été établi par acte notarié en date du 18 septembre 2012, en vue de la fusion par absorption de la société GRINLUX HOLDING S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.997 et la société BETZDORF INVESTMENTS INTERNATIONAL S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 34.446 (les «Sociétés Absorbées»), par GALLIA FINANCE S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97.734 (la «Société Absorbante») détenant 100% des actions des Sociétés Absorbées.

2. Ce projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2477 du 5 octobre 2012.

3. Comme indiqué au point 9) du prédit projet de fusion, les actionnaires de la Société Absorbante ont eu le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du prédit projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la Société Absorbante, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi et ils ont pu, sur demande, en obtenir copie intégrale sans frais.

4. Comme indiqué au point 10) du prédit projet de fusion, un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante disposant d'au moins 5% du capital souscrit ont eu le droit de requérir pendant un délai d'au moins un mois à compter de la date de publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, soit jusqu'au 5 novembre 2012, la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, faute de quoi la fusion est réputée définitivement réalisée avec effet au 6 novembre 2012.

5. Il résulte d'un certificat émis par GALLIA FINANCE SA que tous les documents prévus sub 3) ont été déposés au siège social et qu'aucune convocation à une assemblée générale n'a été requise dans le délai ci-dessus indiqué.

6. Par conséquent et conformément à la Loi et au projet de fusion, la fusion est devenue définitive entre les parties avec effet au 6 novembre 2012.

7. Que les Sociétés Absorbées ont dès lors cessé d'exister.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53330. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): signature

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2012148979/42.

(120194860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Ramb S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 49.816.

Celan Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 74.244.

1. Conformément à la Section XIV et plus particulièrement aux articles 278 et suivants de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, sur les sociétés commerciales, (la «Loi») un projet de fusion a été établi par acte notarié en date du 18 septembre 2012, en vue de la fusion par absorption de la société CELAN HOLDING S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 74.244 (la «Société Absorbée»), par RAMB S.A., une société anonyme ayant son siège social à L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 49.816 (la «Société Absorbante») détenant 100% des actions de la Société Absorbée.

2. Ce projet de fusion a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2477 du 5 octobre 2012.

3. Comme indiqué au point 9) du prédit projet de fusion, les actionnaires de la Société Absorbante ont eu le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du prédit projet de fusion, de prendre connaissance, au siège social de la Société Absorbante, des documents indiqués à l'article 267, paragraphe (1) a), b) et c) de la Loi et ils ont pu, sur demande, en obtenir copie intégrale sans frais.

4. Comme indiqué au point 10) du prédit projet de fusion, un ou plusieurs actionnaires de la Société Absorbante disposant d'au moins 5% du capital souscrit ont eu le droit de requérir pendant un délai d'au moins un mois à compter de la date de publication du projet de fusion au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, soit jusqu'au 5 novembre 2012, la convocation d'une assemblée générale de la Société Absorbante appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion, faute de quoi la fusion est réputée définitivement réalisée avec effet au 6 novembre 2012.

5. Il résulte d'un certificat émis par RAMB SA que tous les documents prévus sub 3) ont été déposés au siège social et qu'aucune convocation à une assemblée générale n'a été requise dans le délai ci-dessus indiqué.

6. Par conséquent et conformément à la Loi et au projet de fusion, la fusion est devenue définitive entre les parties avec effet au 6 novembre 2012.

7. Que la Société Absorbée a dès lors cessé d'exister.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 novembre 2012. Relation: LAC/2012/53329. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Signature.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2012149219/36.

(120194880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 novembre 2012.

Effects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 66, rue du Dix Octobre.
R.C.S. Luxembourg B 152.522.

—
Extrait de la Réunion du Conseil d'Administration tenue au siège de la société le 07 Juin 2012

Il résulte d'une réunion du Conseil d'Administration tenue au siège de la société le 07 Juin 2012 que Mlle Vera Melcher, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à 35, rue J.F. Kennedy L-7327 Steinsel, a été nommé nouvelle administrateur-déléguée jusqu'à l'assemblée à tenir en 2015 en remplaçant l'administrateur-délégué démissionnaire M. Marko Morgante, administrateur de société, demeurant à 1b, rue de Cessange L-3347 Leudelange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012138617/13.

(120182941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Dassa Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 150.336.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DASSA INVESTISSEMENTS S.A.

S. BOUREKBA / S. BAERT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2012138590/12.

(120183453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Davco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.448.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138591/10.

(120183341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

De Gourmang S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4062 Esch-sur-Alzette, 69, rue Clair-Chêne.
R.C.S. Luxembourg B 93.898.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012138596/9.

(120183121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

NIERLE Media A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-9570 Wiltz, 3, rue des Tondeurs.
R.C.S. Luxembourg B 103.113.

—
Im Jahre zweitausendzwoölf, den sechzehnten Oktober

Vor dem unterzeichneten Notar Joëlle SCHWACHTGEN im Amtssitz in Wiltz.

Versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft "NIERLE Media A.G." mit Sitz in L-9990 Weiswampach, 47, Duarrefstrooss

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter Nummer 103.113,

gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar, André Jean-Joseph SCHWACHTGEN am 21. September 2004 gegründet. Diese Urkunde wurde im Gesetzblatt «Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations» Nummer

1206 vom 25. November 2004 veröffentlicht, mehrmals abgeändert, und zuletzt aufgrund einer Urkunde des Notars Anja HOLTZ, vom 14. Dezember 2007, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 448 vom 21. Februar 2007,

Die Versammlung wurde eröffnet um 14.30 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Abdel IDRISSE, wohnhaft in D-52499 Baesweiler, 12, Fliesstrasse.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Monsieur Patrick SERVAIS berufsansässig in Wiltz.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Marcel BORMANN, Direktor, berufsansässig in Wiltz.

Nachdem das Büro der Versammlung wie obenerwähnt zusammengestellt worden ist, erklärte der Vorsitzende und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I) Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, sowie die von ihnen innegehaltene Aktienanzahl auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch die erschienenen Aktionäre, die Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre, die Mitglieder des Büros und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die durch den vertretenen Aktionär gegebene Vollmacht, bleibt nach "ne varietur" Paraphierung durch den Aktionär, den Bevollmächtigten des vertretenen Aktionärs, die Mitglieder des Büros der Versammlung und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

II) Aus der Präsenzliste geht hervor, dass die bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außergewöhnlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III) Der Vorsitzende bestätigt, dass die gegenwärtige Versammlung ordnungsgemäss einberufen ist und rechtsgültig über die Tagesordnung entscheiden kann. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre bekennen und bestätigen die Feststellungen des Vorsitzenden.

Die Tagesordnung der Versammlung lautet:

- 1.- Verlegung des Gesellschaftssitzes und in Konsequenz Abänderung des Artikels 1 der Satzung der Gesellschaft.
- 2.- Beschluss die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.
- 3.- Rücktritt und Entlastung des Vorstandes und des Abschlussprüfers.
- 4.- Sonstiges.

Der Vorsitzende legte alsdann der Versammlung die folgenden Beschlüsse vor, welche alle einstimmig angenommen wurden:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschließt den Sitz nach L-9570 Wiltz, 3, rue des Tondeurs zu verlegen und somit dem zweiten Satz von Artikel 1 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 1. (Zweiter Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Wiltz.“

Zweiter Beschluss

Die Versammlung beschliesst die Gesellschaft aufzulösen und in Liquidation zu setzen.

Dritter Beschluss

Die Versammlung beschließt INTERNATIONAL BUSINESS PERFORMERS mit Sitz in L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter Nummer 91.644, zum Liquidator der Gesellschaft zu ernennen mit allen rechtlichen Befugnissen die in Artikel 144 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 wie abgeändert vorgesehen sind.

Der Liquidator kann in Ausübung seines Mandates alle in Artikel 145 des Gesetzes von 1915 vorgesehenen Befugnisse ausüben ohne dass eine spezielle Vollmacht der Aktionäre diesbezüglich vorliegt oder bedingt ist.

Der Liquidator ist vom Inventar entbunden und kann sich auf die Buchungsunterlagen der Gesellschaft stützen.

Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung und für eine von ihm bestimmte Dauer, einen oder mehrere Vollmachtnehmer beauftragen, mit den von ihm ermessenen Vollmachten für die Ausführung einzelner Geschäfte.

Vierter Beschluss

Die Versammlung erteilt den Verwaltungsratsmitgliedern und dem Rechnungsprüfer vollständige Entlastung bis zum heutigen Tage.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung beschließt INTERNATIONAL BUSINESS COUNCELORS Sàrl mit Sitz in L-9570 Wiltz, 9, rue des Tondeurs, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg Sektion B unter Nummer 39503, als Prüfungskommissar der Liquidation zu ernennen

Da die Tagesordnung somit erschöpft war, wurde die Versammlung daraufhin um 15.00 Uhr abgeschlossen.

Kostenabschätzung.

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlaß gegenwärtiger Beurkundung entstehen, sind abgeschätzt auf 900,- EUR.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Mitglieder des Büros, zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Idrissi, Servais, Bormann, Joëlle SCHWACHTGEN.

Enregistré à Wiltz, le 18 octobre 2012. relation: WIL/2012/673. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,00)

Le Receveur (signé): Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehrt erteilt um zu Verwaltungszwecken zu dienen.

Wiltz, den 25. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012139655/77.

(120184329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Vesuvio, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 152, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.691.

—
Assemblée générale extraordinaire
du 10/10/2012 de la société Vesuvio SARL

L'Assemblée Générale Extraordinaire est ouverte à 20 heures.

Ordre du jour:

- Cession de parts sociales
- Changement du siège social
- Démission du Gérant Administratif
- Nomination d'un Gérant Administratif

Les associés sont présents, de façon que l'intégralité du capital social est représentée.

Monsieur Manuel Antonio DA COSTA RODRIGUES, né le 11/02/1975 à BOURO (P) et domicilié au 4, rue Brillbach, L-4380 Ehlerange vend ses 99 parts sociales pour le prix de 12.375 euros à Madame Paula Susana DA COSTA RODRIGUES, née le 19/08/1977 à BOURO (P) et domiciliée au 75, An den Jenken, L-4745 PETANGE.

La présente vaut quittance et acceptation du prix convenu entre parties.

Après cette cession, la répartition des parts sociales est la suivante:

Madame Paula Susana DA COSTA RODRIGUES	99 parts sociales
Monsieur Joao COSTA DA SILVA	1 part sociale

Le siège social est transféré à partir de cette date à l'adresse 152, route d'Esch, L-1471 LUXEMBOURG.

Monsieur Manuel Antonio DA COSTA RODRIGUES, prénommé, donne sa démission en tant que Gérant Administratif.

Madame Paula Susana DA COSTA RODRIGUES, prénommée, est nommée en tant que Gérant Administratif.

La société sera à partir de cette date valablement engagée par la signature conjointe de son Gérant Technique et de son Gérant Administratif.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée extraordinaire est close à 21 heures.

Fait à Luxembourg, le 10/10/2012.

Manuel Antonio DA COSTA RODRIGUES /
Paula Susana DA COSTA RODRIGUES /
Joao COSTA DA SILVA.

Référence de publication: 2012140516/33.

(120184200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Culligan Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.025,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 101.990.

—
EXTRAIT

En date du 26 octobre 2012, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Thomas E. Ireland de son poste de gérant de la société est acceptée avec effet au 22 octobre 2012;
- La démission de Ivo Hemelraad de son poste de gérant de la société est acceptée avec effet au 22 octobre 2012;
- Jacques de Patoul, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de la société avec effet au 22 octobre 2012 et ce pour une durée indéterminée;
- Scott G. Clawson, avec adresse professionnelle au 9399 West Higgins Road, Suite 1100, 60018 Rosemont, Illinois, USA, est nommé nouveau gérant de la société avec effet au 22 octobre 2012 et ce pour une durée indéterminée;

A compter du 22 octobre 2012, le conseil de gérance se compose comme suit:

- Susan Elizabeth Bennett, gérant;
- Scott G. Clawson, gérant;
- Robert Gold, gérant;
- Jacques de Patoul, gérant;
- Virginia Strelen;
- Alan Botfield.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 22 octobre 2012.

Référence de publication: 2012140028/25.

(120184926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Deco Granits S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5407 Bous, 9A, Montée des Vignes.

R.C.S. Luxembourg B 151.312.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012138597/10.

(120183191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

LU PC VIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 422.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 203, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 156.751.

—
Extrait des décisions prises par les actionnaires en date du 8 octobre 2012

Ce dépôt remplace le dépôt L120170210 du 03/10/2012

- 1) M. Enrico Baldan, a démissionné de son mandat de gérant B avec effet au 8 octobre 2012.
- 2) M. Max Florian Kreuter, a démissionné de son mandat de gérant B avec effet au 8 octobre 2012.
- 3) Monsieur Christopher John Santer, né a Redhill (Royaume-Uni), le 18 avril 1973, demeurant a 6, Jedburgh Street, Clapham, SW11 5QB Londres (Royaume-Uni) a été nommé comme gérant B avec effet au 8 octobre 2012 et pour une durée indéterminée.
- 4) La société Pramerica Luxembourg Corporate Directorship Sarl ayant son siège social au 15, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.370 a été nommé comme gérant B avec effet au 8 octobre 2012 et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 octobre 2012.

LU PC VIII Sarl

Panattoni Luxembourg Directorship Sarl

Gérant

Représenté par Olivier Marbaise
Gérant

Référence de publication: 2012140241/24.

(120184950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Dynameos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 136.597.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012138602/9.

(120182914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

E&D Consultants (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 67, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 42.794.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2012138603/12.

(120183280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Ephidos SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1638 Senningerberg, 78, rue du Golf.

R.C.S. Luxembourg B 84.084.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/10/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012138610/12.

(120183444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Cuvée S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 69.545.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 20 septembre 2012 que:
- La cooptation de M. Marc SCHMIT, Chef comptable, né à Luxembourg le 13 mai 1959, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg au poste d'Administrateur de la Société avec effet au 07 août 2012 en remplacement de M. Francesco DUFOUR, démissionnaire, a été ratifiée.

Il résulte d'autre part que:

- M. Vittorio MORETTI, Président, avec adresse professionnelle au 1, Via Bellavista, I-25030 Erbusco, Italie;
- M. Fernand HEIM,
- M. Marc SCHMIT,

tous deux avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, ainsi que celui du Commissaire aux comptes:

- FIDIREVISA, une société de BDO S.A., avec siège social au 14, Via Pioda, CH-6900 Lugano, Suisse

ont été reconduits dans leurs fonctions respectives jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2018.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012139330/21.

(120184663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Toro, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1122 Luxembourg, 2, rue d'Alsace.

R.C.S. Luxembourg B 143.992.

In the year two thousand and twelve, on the sixteenth of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

The company CHENAVARI INVESTMENT MANAGERS HOLDINGS, having its registered office at Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KYC-9001 Cayman Islands, ("the Sole Shareholder"),

here represented by Mrs Aurore GUERINI, private employee, having its registered office at Luxembourg, by virtue of a proxy hereto attached.

The appearer is the sole shareholder of "TORO" (the "Company"), a société à responsabilité limitée (private limited liability company), having its registered office at Luxembourg, incorporated under Luxembourg law by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on the 24 November 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 217 of January 31, 2009. The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary on the 19th December 2008, published in the Mémorial C, number 217 of January 31, 2009.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has taken the following resolution:

Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend Article 2 of the Articles of Incorporation regarding the purpose of the Company as follows:

" **Art. 2.** The object of the Company is the rendering of advisory, management, accounting and administrative services, as the case may be in its capacity as general partner, to one or more Luxembourg companies registered as fonds d'investissement spécialisés, incorporated under the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, which are initiated by an entity belonging to the Chenavari Group (hereinafter each a "Chenavari SIF"). The Company may in addition provide to any Chenavari SIF secretarial, accounting and any other services authorised by applicable laws and regulations and may take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes. Besides, the Company may also provide the services described in the above two paragraphs to The Chenavari Multi-Strategy Credit Fund, a fund established in the Cayman Islands and its existing and future trading companies."

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, the proxy holder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le seize octobre.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

La société CHENAVARI INVESTMENT MANAGERS HOLDINGS, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KYC-9001 Cayman Islands, («l'Associé Unique»),

ici représentée par Madame Aurore GUERINI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, ci-annexée.

La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée «TORO» (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, constituée sous la loi luxembourgeoise par acte du notaire Henri HELLINCKX, de résidence à Luxembourg, le 24 novembre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 217 du 31 janvier 2009. Les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 19 décembre 2008, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 217 du 31 janvier 2009.

L'Associé Unique, représentée comme dit ci-dessus, prend la résolution suivante:

Résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme suit:

« **Art. 2.** L'objet social de la société est de rendre des services ayant trait au conseil, à la gestion, à la comptabilité, et à l'administration, le cas échéant en sa qualité d'associé commandité, à une ou plusieurs sociétés luxembourgeoises enregistrées comme fonds d'investissement spécialisés, selon les dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, et créées à l'initiative d'une entité appartenant au groupe Chenavari (chacune un «FIS Chenavari»)

Par ailleurs, la société pourra fournir à tout FIS Chenavari des services de secrétariat, de comptabilité ou tout autre service autorisé par les lois et réglementation et de prendre toutes mesures et effectuer toute opération qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

En outre, la Société peut également fournir les services décrits dans les deux paragraphes ci-dessus pour le Fonds de crédit Chenavari Multi-Strategy, un fonds établi dans les îles Caïmans et de ses sociétés commerciales actuelles et futures.»

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. GUERINI et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49398. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 novembre 2012.

Référence de publication: 2012139838/75.

(120184307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Cosnier SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 148.615.

—
*Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire
tenue de manière extraordinaire le 03.10.2012*

Sixième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 03.10.2012 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Septième résolution

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 03.10.2012 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, avenue Charles De Gaulle, L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COSNIER S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012139316/22.

(120184565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Ecoenergo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 158.740.

Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue en date du 18 octobre 2012 au siège social

Le Conseil d'Administration mentionne le changement d'adresse de Monsieur Uldis LAIZANS, né le 17 novembre 1962 qui réside Skunu iela 15-5, Riga, 1050 Latvia, Lettonie qui est administrateur et administrateur délégué actuel de la société ECOENERGO S.A..

Luxembourg, le 18 octobre 2012.

Pour extrait conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2012138615/15.

(120182899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

SBT Star Bulk & Tankers A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 67.968.

In the year two thousand and twelve, on the 22 of October.

Before Maître Blanche MOUTRIER, Notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an Extraordinary General Meeting of the joint stock company "SBT STAR BULK & TANKER A.G." having its registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated on December 31st, 1998 before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, deed published in the Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 201 of March 24th, 1999 ("the Company").

The General Meeting was presided by Mr Charles DURO, attorney at law, residing professionally in L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle, who appointed as secretary Mrs Karine MASTINU, attorney at law, residing professionally in L-1325 Luxembourg, 03 rue de la Chapelle.

The meeting elected as scrutineer Mr Lionel BONIFAZZI, attorney at law, residing professionally in L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that all the entire paid up issued capital is duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

II. The attendance list, signed by the shareholders present, the proxy holders of the shareholders represented, the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the agenda of the present Extraordinary General Meeting is the following:

Agenda

1. Decision to dissolve the Company and to voluntarily put it into liquidation;
2. Decision to appoint Mr Charles DURO as liquidator of the Company;
3. Determination of the powers of the Liquidator and the liquidation procedure of the Company;
4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved, the General Meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The General Meeting decides to dissolve the Company with immediate effect and to put it into voluntary liquidation.

Second resolution

The General Meeting decides to appoint as liquidator Mr Charles DURO, attorney at law, born on June 5th, 1958 in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), residing professionally in L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg) ("the Liquidator").

Third resolution

The General Meeting decides to grant the Liquidator with the broadest powers for the exercise of his mission, especially those indicated in Article 144 to 148 of the Luxembourg law of August 10th 1915 on commercial companies as amended.

The General Meeting further decides and acknowledges that the Company shall be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le 22 octobre.

Pardevant Maître Banche MOUTRIER, Notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché du Luxembourg).

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire de la société anonyme «SBT STAR BULK & TANKER A.G.», ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), constituée le 31 décembre 1998 par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, acte publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 201 du 24 mars 1999 («la Société»).

La séance est ouverte sous la présidence de Maître Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle, lequel a désigné comme secrétaire Maître Karine MASTINU, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle.

L'Assemblée élit comme scrutateur Maître Lionel BONIFAZZI, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que l'intégralité du capital social libéré et émis est dûment représentée à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable.

II. Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Décision de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire;
2. Décision de nommer Charles DURO aux fonctions de liquidateur de la Société;
3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur et de la procédure de liquidation de la Société;
4. Divers.

Après avoir délibéré, l'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation volontaire.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme liquidateur de la Société Maître Charles DURO, avocat, né le 05 juin 1958 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant à L-1325 Luxembourg, 03, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg) ("le Liquidateur").

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus larges pour effectuer sa mission, et, plus spécialement ceux indiqués aux articles 144 jusque 148 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications.

L'Assemblée Générale, entre autre, décide et reconnaît que la Société sera engagée envers les tiers par la seule signature du Liquidateur.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Signé: Duro, Mastinu, Bonifazzi, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24/10/2012. Relation: EAC/2012/13992. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139797/100.

(120184025) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Apollo 11 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.202.430,00.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 169.556.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 26 septembre 2012 que les 202.430 parts sociales de la Société détenues par Apollo Warehouse S.à r.l. (à savoir 20.243 parts sociales dans chacune des classes A à J) ont été transférées au nouvel associé Apollo Management-Beteiligungs GmbH & Co. KG, de sorte que les parts sociales de la Société sont dorénavant réparties comme suit:

Associé	Nombre de parts sociales détenues dans chacune des classes A, B, C, D, E, F, G, H, I et J
BC European Capital IX-1 LP	46.958
BC European Capital IX-2 LP	46.958
BC European Capital IX-3 LP	46.958
BC European Capital IX-4 LP	46.958
BC European Capital IX-5 LP	46.958
BC European Capital IX-6 LP	46.958
BC European Capital IX-7 LP	46.958
BC European Capital IX-8 LP	46.958
BC European Capital IX-9 LP	46.958
BC European Capital IX-10 LP	46.958
BC European Capital IX-11 LP	17.570
BC European Capital IX Limited	12.850
Apollo Management-Beteiligungs GmbH & Co. KG	20.243

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012140543/37.

(120184989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Couvent Immobilier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 62, rue du X Octobre.

R.C.S. Luxembourg B 68.242.

—
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme Couvent Immobilier, qui s'est tenue à Howald en date du 24 octobre 2012 que le conseil d'administration et le commissaire aux comptes sont continués comme suit:

- aux postes d'administrateurs, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016:

- * M. Gilio Fonck, demeurant à Howald
- * M. Claude Scuri, demeurant à Luxembourg
- * M. Josy Scuri, demeurant à Contern

- au poste de commissaire aux comptes, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire de 2016:

- * Lux-Audit S.A. avec siège à Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration tenu en date du 24 octobre 2012 à la suite de l'assemblée générale extraordinaire que les fonctions de M. Josy Scuri comme Président du Conseil d'Administration et de MM. Claude Scuri et Gilio Fonck comme administrateurs-délégués sont renouvelées pour la durée de leur mandat d'administrateur.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139319/22.

(120184317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Electrolux Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 32.898.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012138618/9.

(120183437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Louvain (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.625.

In the year two thousand twelve, on the fifteenth day of the month of October.

Before Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

2L Holdco Lux S.à r.l., having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 110.538,

duly represented by Mr Luc HANSEN, "licencié en administration des affaires", residing professionally at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, requests the undersigned notary to enact the following:

- That the company Louvain (Lux) S.à r.l., with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 110.625, was incorporated on the 1st day of September 2005 by deed of Me Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 22 of 4 January 2006, (the "Company");

- That it is the sole member of the Company and holds all the corporate units representing the whole corporate capital of the Company.

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the corporate capital of the Company, represented as stated here above, takes the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, it is decided to dissolve the Company and to put it into liquidation as from today.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, it is decided to appoint as liquidator:

Mr Barry BROSANAN, born in Dublin on 4th November 1969, residing professionally at 40 Mespil Road, Dublin 4, Ireland.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

He may exempt the registrar of mortgages to take registration automatically; renounce all the real rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove the attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède :

L'an deux mille douze, le quinze octobre.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

2L Holdco Lux S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 110.538,

ici représentée par Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, domicilié professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Que la société Louvain (Lux) S.à r.l., ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 110.625, a été constituée en date du 1^{er} septembre 2005 suivant un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 22 du 4 janvier 2006, (la «Société»);

- Qu'elle est l'associé unique de la Société et détient toutes les parts sociales représentatives de l'intégralité du capital de la Société.

Tout ceci ayant été déclaré, la comparante, représentée comme dit ci-avant, détenant cent pour cent (100%) du capital de la Société, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, il est décidé de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation à compter de ce jour.

Seconde résolution

Suite à la résolution qui précède, il est décidé de nommer en qualité de liquidateur:

Monsieur Barry BROSNAN, né à Dublin le 4 novembre 1969, domicilié professionnellement au 40 Mespil Road, Dublin 4, Irlande.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. HANSEN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 octobre 2012. LAC/2012/48855. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Référence de publication: 2012139555/99.

(120184052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Espace Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 130, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 104.034.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/10/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2012138624/12.

(120183135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Happy Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.532.

L'an deux mille douze, le dix-huit octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «HAPPY INVEST S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 27 mars 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 829 du 17 avril 2009.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Annette SCHROEDER, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, A. SCHROEDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49404. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138687/55.

(120183073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Elektra-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3871 Schifflange, 13, rue de la Paix.

R.C.S. Luxembourg B 169.820.

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de ELEKTRA-LUX SA tenue au siège social le 18 octobre 2012 à 17 heures

Résolutions

1. L'Assemblée approuve le transfert du siège de la société de L-3835 Schifflange 39, route d'Esch à L-3871 Schifflange 13, rue de la Paix.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 18 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2012138619/15.

(120183411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Hanse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 111.753.

EXTRAIT

En date du 23 octobre 2012, l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission d'Ivo Hemelraad, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 24 octobre 2012.

- La démission de Wim Rits, en tant que gérant, est acceptée avec effet au 24 octobre 2012.
- Virginia Strelen, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu en tant que nouveau gérant de la société avec effet au 24 octobre 2012 et ce pour une durée indéterminée.
- Kees-Jan Avis, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est élu en tant que nouveau gérant de la société avec effet au 24 octobre 2012 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138677/18.

(120183282) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Trends Export S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 172.232.

— STATUTS

L'an deux mille douze, le dix-huit octobre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Pierre Goffinet, demeurant à rue de la Fontaine 1, L-4963 Clemency, Représenté aux présentes par Mme Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, en date du 18 octobre 2012 laquelle, paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, tel que représenté, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la «Société»).

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915»)) et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination «TRENDS EXPORT S.A.».

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers tout autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La Société peut effectuer aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger toutes opérations de commerces, techniques et financières, l'achat de marchandises et de biens, directement ou indirectement afin de faciliter l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

La société a également pour objet l'acquisition, la détention, l'exploitation de licences et de propriété intellectuelle, permettant l'activité dans le domaine du commerce tant au Grand-Duché de Luxembourg que partout ailleurs à l'étranger.

La Société pourra également percevoir des royalties provenant de la détention de ces licences et propriétés intellectuelles

La société pourra également prendre des participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, d'acquiescer des valeurs mobilières et droits par le biais de la participation, la contribution, la prise ferme ou d'option d'achat, de négociation ou de toute autre manière et notamment d'acquiescer des brevets et de licences, à gérer et les développer; d'accorder aux entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt, toute assistance, prêts, avances ou de garanties et d'effectuer toute autre opération.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille Euro (31.000 €), divisé en trois cent dix (310) actions nominatives sans désignation de valeur nominale lesquelles sont entièrement libérées (à raison de 100 %).

6. Nature des actions. Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. Modification du capital.

7.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

7.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

8. Conseil d'administration.

8.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non dont obligatoirement un administrateur technique dûment autorisé par le Ministère des Classes Moyennes, du Tourisme et du Logement à exercer les activités décrites dans l'objet social.

8.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société peut être administrée par un Conseil d'Administration consistant, soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire, soit par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

8.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

9. Réunions du conseil d'administration.

9.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

9.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

9.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

9.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

9.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

9.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

9.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

10. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

11. Délégation de pouvoirs.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

11.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs dont celle de l'Administrateur technique ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13. Commissaire aux comptes.

13.1 La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale ou l'actionnaire unique.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

14.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

14.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

14.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

14.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

14.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

15. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le dernier mardi du mois de mai, à 15 h 00 heures, et pour la première fois en 2014.

16. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

17. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

18. Année sociale.

18.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2013.

18.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

19. Répartition des bénéfices.

19.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

19.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

20. Dissolution, Liquidation.

20.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

20.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

20.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille Euro (31.000 €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à mille trois cents Euro.

Première assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg.
2. Est appelé aux fonctions d'Administrateur pour une période maximale de six (6) ans, Monsieur Didier Poncin, né à Libramont, le 16 avril 1970 demeurant à B6880 Bertrix, 21, rue des Planais
3. Est nommée commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans Stratego International S.à r.l. à L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

Autorisation de commerce

Le notaire soussigné a informé le comparant qu'avant toute activité commerciale ou toute modification de l'objet social relative à une activité commerciale, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire du comparant prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signe: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 22 octobre 2012. Relation: LAC/2012/49332. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138949/215.

(120183533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

EMCap S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 165.088.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138620/10.

(120183189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Transalliance Groupe Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-3451 Dudelange, Zone Industrielle de Riedgen.

R.C.S. Luxembourg B 162.565.

L'an deux mille douze, le dix-neuf septembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg.

S'EST REUNIE

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TRANSALLIANCE GROUPE EUROPE, une société anonyme constituée et existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-3451 Dudelange, Zone Industrielle de Riedgen, Ancien site WSA, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 162.565, constituée suivant acte notarié reçu par Maître Jean SECKLER, notaire prénommé, en date du 8 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 2288 du 27 septembre 2011.

L'assemblée est ouverte à 14.30 heures sous la présidence de Monsieur Régis LUX, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Isabell FELTEN, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Rachat par la Société de deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions sans désignation de valeur nominale dans son propre capital social;

2. Annulation des deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions sans désignation de valeur nominale dans le capital social rachetées par la Société;

3. Réduction subséquente du capital social de la Société de son montant actuel de huit millions neuf cent mille euros (EUR 8.900.000) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale à quatre millions quatre cent cinquante-trois mille cinq cent soixante euros (EUR 4.453.560) représenté par deux mille cinq cent deux (2.502) actions sans désignation de valeur nominale;

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'approuver et de ratifier l'acquisition par la Société de deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions sans désignation de valeur nominale dans le capital social de la Société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'annuler les deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions sans désignation de valeur nominale dans le capital social de la Société, rachetées préalablement par la Société.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de quatre millions quatre cent quarante-six mille quatre cent quarante euros (EUR 4.446.440), pour le ramener de son montant actuel de huit millions neuf cent mille euros (EUR 8.900.000) représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale, à quatre millions quatre cent cinquante-trois mille cinq cent soixante euros (EUR 4.453.560) représenté par deux mille cinq cent deux (2.502) actions sans désignation de valeur nominale, suite à l'annulation des deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions rachetées sans désignation de valeur nominale.

Tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration pour procéder aux écritures comptables qui s'imposent et à l'annulation des deux mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit (2.498) actions rachetées.

Quatrième résolution

Suite à la résolution précédente, l'assemblée générale décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui a désormais la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à quatre millions quatre cent cinquante-trois mille cinq cent soixante euros (EUR 4.453.560), représenté par deux mille cinq cent deux (2.502) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou mis à sa charge à raison des présentes sont évalués à mille cinq cents euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Régis LUX, Isabell FELTEN, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 25 septembre 2012. Relation GRE/2012/3521. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé) : Ronny PETER.

Référence de publication: 2012139865/75.

(120184514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Esoo Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 16.775.588,00.

Siège social: L-8069 Bertrange, 20, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 7.310.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue à Bertrange le 22 octobre 2012

L'Assemblée décide:

- de remplacer Monsieur Hendrik Eduard Benne, né le 16 septembre 1951 à Nijmegen, Les Pays-Bas, domicilié à 1E, Van Trigtstraat à NL-2597 VW Den Haag, Les Pays-Bas, comme administrateur de la société par monsieur Antonius Jozef van der Linden, né le 16 août 1955, à Roosendaal en Nispen, Les Pays-Bas, domicilié à 12, Lola Bobescosestraat, boîte 11, 1200 Sint-Lambrechts-Woluwe, Belgique, à partir du 1 novembre 2012. Son mandat prendra fin à la date de l'Assemblée Générale de 2018.

Pour copie conforme
P. Mariën

Référence de publication: 2012138625/17.

(120183524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Enchilos Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 99.714.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138622/10.

(120183373) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

EOS Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.423.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Diekirch, le 24 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138623/10.

(120183446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Estation, Société Anonyme.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 104.917.

Les comptes annuels audités au 31/12/2009 de la société Estation S.A., Société anonyme de droit luxembourgeois, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012138626/10.

(120182405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

RJ Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4735 Pétange, 21, rue J-B Gillardin.

R.C.S. Luxembourg B 66.543.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue à Pétange le 29 juin 2012.

L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 21, rue Jean-Baptiste Gillardin L-4735 Pétange avec effet immédiat.

Administrateur délégué:

Monsieur Jean BELLION, administrateur de sociétés
adresse à L-4735 Pétange, 10, rue J-B Gillardin

Administrateurs:

Madame Germaine LINDEN,
adresse à L-4712 Pétange, 1 rue des Alliés
Madame Elena NOVIKOVA, employée privée
adresse à L-4735 Pétange, 10, rue J-B Gillardin

Commissaire aux comptes:

Société de Gestion Internationale Sàrl
L-4735 Pétange, 59, route de Luxembourg

Pétange, le 29 juin 2012.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2012140374/24.

(120185230) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Ether, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 152.825.

—
Extrait de l'assemblée générale du 22 juin 2012

L'assemblée prend acte et accepte la démission de Madame Ludivine ROCKENS et de Monsieur Patrick ROCHAS des postes de gérants. Aucun autre gérant n'est nommé en remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2012138628/12.

(120183510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Etini Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 135.002.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ETINI INVEST S.A.

Référence de publication: 2012138629/10.

(120182971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Eumaco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 41.292.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2012.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2012138630/11.

(120183241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Twenty Gallon Water System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.290.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 septembre 2012

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2013:

- Mr Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Mr Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mr Eugenio Guillermo SCHETTINI, licencié en administration des affaires, demeurant Calle de la Costa y 2 Chalet "Paix", La Barra, Maldonado, Uruguay.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 mars 2013:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.
 Luxembourg, le 25 octobre 2012.
 Référence de publication: 2012139872/21.
 (120184610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Arelux FR 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.
 R.C.S. Luxembourg B 160.333.

—
Extrait des résolutions des associés de la société

L'associé a pris la décision suivante:

L'acceptation de la démission avec effet au 15 octobre 2012 de Binh-Son Luong, avec adresse privée au 9, rue St. Ulric, L-2651, Luxembourg, comme gérant B de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 15 octobre 2012 de:

Gérant A

- Michelle Marie Carvill
- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland

Gérant B

- Gert Walter Dina Triest
- Arnaud Jean Talabardon

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
 SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.
Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2012139969/23.
 (120185000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

ECM Real Estate Investments II A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
 R.C.S. Luxembourg B 78.367.

In the year two thousand twelve, on the twenty-seventh day of September.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg).

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of ECM Real Estate Investments II A.G., (hereafter the "Company"), société anonyme, having its registered office in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, incorporated on 23 October 2000 pursuant to a deed of Me Léon Thomas said Tom METZLER, notary residing in Luxembourg-Bonnevoie, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 275 of 18 April 2001. The by-laws of the Company have been amended for the last time on 30 April 2007 pursuant to a notarial deed published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" number 1435 of 12 July 2007.

The meeting is opened by Mr Pierre LENTZ, "licencié en sciences économiques", residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appoints as secretary Mrs Myriam WAGNER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Carine GRUNDHEBER, private employee, residing professionally in Luxembourg.

Then, the chairman declares and requests the notary to state that:

I.- The shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list attached to the present deed. This attendance list has been signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

II.- The proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur*, will also remain annexed to the present deed to be registered with it.

III.- All the 400 (four hundred) issued shares being present or duly represented, the present general meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda, of which the shareholders have been informed beforehand.

IV.- The agenda of the meeting is the following:

1. Acknowledgment and acceptance of the resignation of Mr Pierre LENTZ as director of the Company as at 18 June 2012, and discharge to be granted to him.

2. Termination of Mr Tomas LASTOVKA's mandate as director of the Company, and discharge to be granted to him.

3. Statement that the Company has a single shareholder and pursuant to article 51 of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies, limitation of the number of directors to one, Mr Milan JANKU, residing at Nad Stravkou 1391/6, CZ-160 00 Prag 6, being appointed sole director of the Company, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements as at 31 December 2015.

4. Amendment of articles 6, 8, 12 and 14 of the by-laws in order to read as follows:

Art. 6.

" **Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, the exact number being determined by the general meeting.

If it has been established at a general meeting of shareholders that the company has a single shareholder, the board of directors can be made up by one (1) member until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder.

The directors do not need to be shareholders. They are elected by the general meeting for a term which may not exceed six (6) years and can be dismissed at any time by the general meeting.

If the office of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election."

Art. 8.

" **Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote."

Art. 12.

" **Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company."

Art. 14.

" **Art. 14.** In the case of a sole shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing. In these Articles, a reference to decisions taken or powers exercised by the general meeting shall be a reference to decisions taken or powers exercised by the sole shareholder as long as the company has only one shareholder.

In the case of a plurality of shareholders, the general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law."

5. Deletion of paragraphs 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11 and 12 of article 5 relating to the authorized capital.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to acknowledge and to accept the resignation as of 15 June 2012 of Mr Pierre LENTZ as director of the Company and to grant him full discharge for the exercise of his duties until today.

Second resolution

The general meeting resolves to terminate Mr Tomas LASTOVKA's mandate as director of the Company and to grant him full discharge for the exercise of his duties until today.

Third resolution

The general meeting states that the Company has a single shareholder and pursuant to article 51 of the amended law of 10 August 1915 on commercial companies, resolves to limit the number of directors to one, Mr Milan JANKU, residing at Nad Strakovkou 1391/6, CZ-160 00 Prague 6, being appointed sole director of the Company.

The mandate of the sole director will expire at the general meeting which will be called to deliberate on the financial statements as at 31 December 2015.

Fourth resolution

The general meeting resolves to amend articles 6, 8, 12 and 14 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

Art. 6.

" **Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, the exact number being determined by the general meeting.

If it has been established at a general meeting of shareholders that the company has a single shareholder, the board of directors can be made up by one (1) member until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder.

The directors do not need to be shareholders. They are elected by the general meeting for a term which may not exceed six (6) years and can be dismissed at any time by the general meeting.

If the office of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election."

Art. 8.

" **Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote."

Art. 12.

" **Art. 12.** Towards third parties, the company is in all circumstances committed, in case of a sole director by the sole signature of the sole director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two directors or by the sole signature of a delegate acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company."

Art. 14.

" **Art. 14.** In the case of a sole shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of shareholders and takes the decisions in writing. In these Articles, a reference to decisions taken or powers exercised by the general meeting shall be a reference to decisions taken or powers exercised by the sole shareholder as long as the company has only one shareholder.

In the case of a plurality of shareholders, the general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the company.

The convening notices are made in the form and delays prescribed by law."

Fifth resolution

The general meeting resolves to delete paragraphs 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 of article 5 of the by-laws relating to the authorised capital.

Nothing else being on the agenda, the chairman closes the meeting.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about nine hundred euros (900.- EUR).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surname, Christian name, civil status and residence, they signed together with us, Notary, the present original deed.

Follows the German version of the preceeding text:

Im Jahre zweitausendzwoölf, am siebenundzwanzigsten September.

Vor Notar Gérard LECUIT, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg).

Traten zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammen die Aktionäre der ECM Real Estate Investments II A.G., (die „Gesellschaft“) Aktiengesellschaft mit Sitz in L-1653 Luxemburg, 2, avenue Charles de Gaulle, die am 23. Oktober 2000 gegründet wurde gemäß Urkunde aufgenommen durch Notar Léon Thomas genannt Tom METZLER, mit dem Amtssitz in Luxemburg-Bonnevoie, veröffentlicht im „Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 275 vom 18. April 2001. Die Satzungen wurden zum letzten Mal abgeändert gemäss notarieller Urkunde vom 30. April 2007, veröffentlicht im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 1435 vom 12. Juli 2007.

Die Versammlung wurde eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Pierre LENTZ, „licencié en sciences économiques“, mit professioneller Anschrift in Luxemburg.

Der Vorsitzende beruft zur Schriftführerin Frau Myriam WAGNER, Privatangestellte, mit professioneller Anschrift in Luxemburg.

Die Versammlung bestellt als Stimmzählerin Carine GRUNDHEBER, Privatangestellte, mit professioneller Anschrift in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest und ersucht den amtierenden Notar zu beurkunden:

I.- Dem gegenwärtigen Protokoll ist ein Verzeichnis der Aktien und der Aktionäre beigegeben. Diese Liste wurde von den Aktionären, beziehungsweise deren Vertretern, sowie von dem Vorsitzenden, der Schriftführerin, der Stimmzählerin und dem Notar unterzeichnet.

II.- Die von den Aktionären ausgestellten Vollmachten werden ne varietur unterzeichnet, der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, und mitformalisiert.

III.- Da sämtliche 400 (vierhundert) Aktien der Gesellschaft durch die Aktionäre oder deren Beauftragte vertreten sind, ist die Versammlung demnach ordentlich zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung abstimmen, die den Aktionären vor der Versammlung mitgeteilt worden war.

IV.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

1. Bestätigung und Annahme des Rücktritts zum 18. Juni 2012 von Herrn Pierre LENTZ als Verwaltungsratsmitglied und Erteilung seiner Entlastung.

2. Beendigung des Mandates von Herrn Tomas LASTOVKA als Verwaltungsratsmitglied und Erteilung seiner Entlastung.

3. Feststellung, dass ein alleiniger Aktionär alle Aktien der Gesellschaft besitzt und, gemäß Artikel 51 des abgeändertes Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, Begrenzung der Anzahl auf ein Verwaltungsratsmitglied und Ernennung von Herrn Milan JANKU, wohnhaft in Nad Stravkou 1391/6, CZ-160 00 Prag 6, als alleiniges Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft bis zur Generalversammlung, die über die Bilanz am 31. Dezember 2015 befinden wird.

4. Abänderung der Artikel 6, 8, 12 und 14 der Satzung um ihnen fortan folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 6.

„ **Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht. Die Generalversammlung wird die genaue Zahl die Verwaltungsratsmitglieder festsetzen.

Wenn eine Generalversammlung festgestellt hat, dass ein alleiniger Gesellschafter alle Aktien besitzt, kann der Verwaltungsrat nur aus einem Mitglied bis zur nächsten Generalversammlung nach Feststellung der Vielzahl von Aktionären bestehen.

Die Verwaltungsratsmitglieder müssen keine Aktionäre sein. Sie werden von der Generalversammlung für eine Dauer gewählt, die nicht mehr als sechs (6) Jahre überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.“

Art. 8.

„ **Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmgleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.“

Art. 12.

„ **Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die Einzelunterschrift des einzigen Verwaltungsratsmitglieds oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift eines Verwalters des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.“

Art. 14.

„ **Art. 14.** Wenn und so lange ein Aktionär alle Aktien besitzt, hat dieser alle Befugnisse der Generalversammlung und fasst seine Beschlüsse schriftlich.

In dieser Satzung ist jeder Verweis auf die Beschlüsse oder die Befugnisse der Generalversammlung ein Verweis auf die Beschlüsse oder die Befugnisse des alleinigen Gesellschafters, solange ein Aktionär alle Aktien der Gesellschaft besitzt.

Im Falle einer Vielzahl von Aktionären vertritt die Generalversammlung alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.“

5. Aufhebung der Absätze 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 von Artikel 5, die das genehmigte Kapital betreffen.

Nach Beratung trifft die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt und nimmt den Rücktritt zum 15. Juni 2012 von Herrn Pierre LENTZ als Verwaltungsratsmitglied an, und beschliesst, ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis heute zu erteilen.

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Mandat von Herrn Tomas LASTOVKA als Verwaltungsratsmitglied zu beenden, und beschliesst, ihm volle Entlastung für die Ausübung seines Mandates bis heute zu erteilen.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung stellt fest, dass es einen alleinigen Aktionär gibt und gemäß Artikel 51 des abgeändertes Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, beschliesst die Anzahl der Verwaltungsratsmitglieder auf einen zu begrenzen, und Herrn Milan JANKU, wohnhaft in Nad Strakovkou 1391/6, CZ-160 00 Prag 6, als alleiniges Verwaltungsratsmitglied der Gesellschaft zu ernennen.

Das Mandat des alleinigen Verwaltungsratsmitglieds endet, wenn die Generalversammlung über die Bilanz am 31. Dezember 2015 befinden wird.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 6, 8, 12 und 14 der Satzung wie folgt anzupassen:

Art. 6.

„ **Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht. Die Generalversammlung wird die genaue Zahl die Verwaltungsratsmitglieder festsetzen.

Wenn eine Generalversammlung festgestellt hat, dass ein alleiniger Gesellschafter alle Aktien besitzt, kann der Verwaltungsrat nur aus einem Mitglied bis zur nächsten Generalversammlung nach Feststellung der Vielzahl von Aktionären bestehen.

Die Verwaltungsratsmitglieder müssen keine Aktionäre sein. Sie werden von der Generalversammlung für eine Dauer gewählt, die nicht mehr als sechs (6) Jahre überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.“

Art. 8.

„ **Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.“

Art. 12.

„ **Art. 12.** Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die Einzelunterschrift des einzigen Verwaltungsratsmitglieds oder durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern oder durch die Einzelunterschrift eines im Rahmen der ihm erteilten Vollmachten handelnden Delegierten. Im laufenden Verkehr mit den Behörden wird die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift eines Verwalters des Verwaltungsrates rechtsgültig vertreten.“

Art. 14.

„ **Art. 14.** Wenn und so lange ein Aktionär alle Aktien besitzt, hat dieser alle Befugnisse der Generalversammlung und fasst seine Beschlüsse schriftlich.

In dieser Satzung ist jeder Verweis auf die Beschlüsse oder die Befugnisse der Generalversammlung ein Verweis auf die Beschlüsse oder die Befugnisse des alleinigen Gesellschafters, solange ein Aktionär alle Aktien der Gesellschaft besitzt.

Im Falle einer Vielzahl von Aktionären vertritt die Generalversammlung alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.“

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die das genehmigte Kapital betreffenden Absätze 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12 von Artikel 5 aufzuheben.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde entstehen, beläuft sich auf ungefähr neuhundert Euro (900.- EUR).

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Personen die vorliegende Urkunde in Englisch, gefolgt von einer deutschen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Personen und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, aufgenommen in Luxemburg am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, handelnd wie vorerwähnt, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben die Komparenten mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: P. LENTZ, M. WAGNER, C. GRUNDHEBER, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 octobre 2012. Relation: LAC/2012/46137. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): I. THILL.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 24. Oktober 2012.

Référence de publication: 2012138614/247.

(120183522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Arelux FR 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 160.336.

Extrait des résolutions des associés de la société

L'associé a pris la décision suivante:

L'acceptation de la démission avec effet au 15 octobre 2012 de Binh-Son Luong, avec adresse privée au 9, rue St. Ulric, I-2651, Luxembourg, comme gérant B de la société pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se constitue donc avec effet au 15 octobre 2012 de:

Gérant A

- Michelle Marie Carvill
- Nicolaas Johannes Alexander van Zeeland

Gérant B

- Gert Walter Dina Triest
- Arnaud Jean Talabardon

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliaire de sociétés

Référence de publication: 2012139971/23.

(120184728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 octobre 2012.

Euromovers International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 150.582.

Herr Antonie Gul tretet zum 29. August 2012 von seinem Mandat als Verwaltungsratmitglied zurück.

Zum neuen Verwaltungsratmitglied wird ernannt:

Herr Manfred Roggendorf, geboren am 30.01.1964 in Köln, wohnhaft in D-50739 Köln Mauenheim, Neue Kempener Str. 331, Deutschland.

Sein Mandat endet mit der jährlichen Generalversammlung des Jahres 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 23. Oktober 2012.

Pour la société

Référence de publication: 2012138631/15.

(120183542) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

European New Land Real Estate Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 133.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 octobre 2012.

Référence de publication: 2012138632/10.

(120183485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Explotravel Consulting s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 138.608.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012138634/10.

(120183036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Global Investors, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1748 Findel, 8, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 86.731.

Auszug aus dem Protokoll

der ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die in 8, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel-Golf im Großherzogtum Luxemburg am 12. Juni 2012 um 10.30 Uhr abgehalten wurde.

Vierter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Beibehaltung der Verwaltungsratsmitglieder Herrn Thies Clemenz, Herrn Ralf Funk sowie Herrn Marc Boesen.

Die Dauer der Mandate der Verwaltungsratsmitglieder endet mit der ordentlichen Gesellschafterversammlung, die im Jahr 2013 stattfinden wird.

Fünfter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung beschließt die Erneuerung des Mandats des bisherigen Abschlussprüfers KPMG Luxembourg S.à r.l., 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, bis zur nächsten ordentlichen Gesellschafterversammlung.

Luxembourg, den 12. Juni 2012.

Référence de publication: 2012138664/19.

(120183107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

E4U S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8079 Bertrange, 83, rue de Leudelange.

R.C.S. Luxembourg B 116.399.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2011 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012138635/9.

(120182975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

First Euro Industrial Properties IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 142.696.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2012138636/10.

(120183214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

Fläkt Woods ACS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 158.142.

En date du 31 août 2012, l'associé Fläkt Woods (Luxembourg) S.à r.l., avec siège social au 1A, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, a cédé ses 125 parts sociales à Ventilation Holding Finland Oy, avec siège social au 8, Keskuskatu, 00101 Helsinki, Finlande, qui les acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 août 2012.

Référence de publication: 2012138637/13.

(120183476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.

European Fund Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 77.327.

Procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société tenue au 18, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg le 14 juin 2012 à 13H00.

Extrait du Procès Verbal de l'Assemblée Générale de la société European Fund Services SA. du 14 juin 2012.

Les actionnaires adoptent les résolutions suivantes:

- De notifier la démission de Monsieur Pascal BERICHEL, 16 Montée de la Pétrusse, L-2327 Luxembourg, dans sa fonction de Membre du Conseil d'Administration de la société à la date du 14 juin 2012
- De nommer Monsieur Jean-Louis VAYNE, 8 rue Nicolas Petit, L-2326 Luxembourg, en tant que Membre du Conseil d'Administration de la société à la date du 14 juin 2012 jusqu'à la date de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes annuels de l'exercice 2012
- De notifier la démission de Monsieur Pascal BERICHEL, 18 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, dans sa fonction d'Administrateur délégué à la gestion journalière de la société à la date du 14 juin 2012
- De nommer Monsieur Jean-Louis VAYNE, 18 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur délégué à la gestion journalière de la société à la date du 14 juin 2012 et pour une durée indéterminée

Bruno Prigent / Marc Veyrière
Chairman / Secretary and Scrutineer

Référence de publication: 2012139361/22.

(120184251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 octobre 2012.

Fairfax S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 57.947.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FAIRFAX S.A.
Société Anonyme

Référence de publication: 2012138638/11.

(120183015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 octobre 2012.
